



Assemblée générale

Vingt-cinquième session extraordinaire

3^e séance

Jeudi 7 juin 2001, à 9 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Holkeri (Finlande)

La séance est ouverte à 9 heures.

Points 8, 9 et 10 de l'ordre du jour (suite)

Examen et évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat

Note du Secrétaire général (A/S-25/3 et Add.1)

Autres mesures et initiatives visant à surmonter les obstacles entravant la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat

Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre à présent une déclaration de S. E. M. Omar Ali Juma, Vice-Président de la République-Unie de Tanzanie.

M. Juma (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à cette session extraordinaire qui, nous l'espérons tous, aura un effet décisif sur la situation des établissements humains dans le monde.

Je saisis également cette occasion, au nom du Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie, pour rendre hommage aux Nations Unies d'avoir organisé la série de rencontres, dont la dernière a été la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), il y a cinq ans, à Istanbul. Je suis

très heureux d'avoir représenté le Président Benjamin Mkapa à Habitat II, à Istanbul et, de le faire aujourd'hui, à cette réunion de suivi.

La Déclaration d'Habitat II et le Programme pour l'habitat constituent une réaffirmation de l'engagement de permettre à des êtres humains d'avoir un meilleur niveau de vie, et de vivre dans des établissements convenables. La République-Unie de Tanzanie adhère pleinement à cet idéal et nous avons entrepris les mesures suivantes à cette fin.

Premièrement, dans le cadre de la campagne des Nations Unies en faveur de la sécurité d'occupation foncière, notre Politique foncière nationale vise à promouvoir un système qui facilite le développement socioéconomique de toutes les catégories sociales, sans mettre en danger l'équilibre écologique de l'environnement.

Deuxièmement, la Politique nationale de développement des établissements humains vise à encourager les initiatives existantes à participer à la fourniture de logements, et à attirer les investissements dans la création d'infrastructures. Elle cherche à faire participer divers acteurs des secteurs public, privé, informel et communautaire, et, elle orientera la croissance urbaine rapide et la transformation du modèle d'établissement.

Troisièmement, le Gouvernement entreprend des actions de décentralisation en vue de renforcer les autorités locales, qui sont considérées comme des

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



institutions très efficaces en matière de développement. Une réforme du pouvoir local est en cours depuis plus de cinq ans, et nous pensons que dans ce cadre, les autorités locales pourront assumer leur nouveau rôle dans un monde de villes, de localités et d'autres établissements aux prises avec le défi d'une bonne gouvernance urbaine.

Quatrièmement, dans l'application du Programme pour l'habitat, le Gouvernement a fait des progrès majeurs à travers la mise en oeuvre du programme Villes durables, coparrainé par Habitat et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Dans le cadre du programme, le Gouvernement est en train de mettre en oeuvre une approche de planification et de gestion de l'environnement, qui cherche à promouvoir des partenariats et des accords participatifs entre les divers acteurs dans les villes.

Les domaines où cette approche a été mise en oeuvre de façon efficace comprennent la modernisation de l'infrastructure communautaire, la régularisation des établissements et la gestion des déchets solides. Les résultats sont très positifs et le programme est actuellement mis en oeuvre dans toutes les villes du pays. Ces programmes sont présentés à cette réunion par les soins de la Commission thématique. La Tanzanie espère échanger ses expériences et apprendre des autres dans ce domaine afin d'améliorer ses résultats, et c'est pour cette raison que j'invite les délégations à participer à notre présentation.

Le Gouvernement tanzanien adopte une approche globale à l'égard des établissements humains durables. Cette approche a été très bien résumée par notre Président à la retraite Ali Hassan Mwinyi, lorsqu'il a dit que la pauvreté et la dégradation de l'environnement sont des jumelles dont la mère est l'ignorance. En fait, la pauvreté est au coeur des établissements humains non viables. Elle conduit notamment à un exode rural généralisé, créant d'énormes pressions sur les infrastructures lourdes et légères.

À cet égard, nous considérons la question du logement dans le contexte du développement socioéconomique global, en vue d'améliorer la qualité de vie dans les zones urbaines et rurales. Mais l'application de ces politiques n'est pas dénuée de contraintes. Celles-ci comprennent le manque d'institutions de financement du logement, ce qui nécessite la mise au point de facilités de crédit

complémentaires pour les projets de logements destinés aux ménages modestes, ainsi que l'élargissement d'établissements informels, qui constitue une préoccupation majeure pour les autorités centrales et locales.

À cet égard, j'exhorte la communauté internationale à reconnaître l'importance qu'il y a à aider des pays en développement comme le mien à renforcer les institutions de financement du logement.

Alors que nous travaillons sur la deuxième phase de nos réformes économiques, à savoir la nécessité de traduire nos résultats macroéconomiques récents en profits tangibles au plan national et pour les ménages, on n'insistera jamais assez sur le besoin d'aide extérieure. Nous reconnaissons donc qu'une coopération internationale accrue est nécessaire pour améliorer le développement des établissements humains. Nous devons revoir, par exemple, le niveau de l'aide publique au développement. Les pays en développement demandent une inversion de la tendance au déclin de l'aide publique au développement, pour atteindre l'objectif convenu au plan international de 0,7 % du produit national brut de l'économie des pays développés.

S'agissant du problème de la dette extérieure, les pays en développement demandent l'annulation immédiate et entière de toutes les dettes bilatérales et multilatérales. Cela devrait couvrir les pays pauvres, dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, et ceux qui n'en font pas partie. Cela libérera des ressources pour l'amélioration des établissements humains dans les pays en développement. Il importe également de faire campagne en faveur de meilleurs termes de l'échange, pour que les pays en développement puissent tirer profit du commerce international.

Pour terminer, je voudrais exprimer l'espoir de la Tanzanie de voir cette réunion déboucher sur un engagement à renforcer la mise en place de capacités du Centre pour l'habitat rénové de Nairobi, pour qu'il puisse contribuer efficacement aux initiatives locales des États Membres. La Tanzanie est fière de voir que ce Centre rénové est dirigé par l'une de ses plus illustres citoyennes, Mme Anna Kajumalo Tibaijuka, dont la réputation est largement reconnue et appréciée.

Ces remarques faites, je souhaite que les délibérations de cette session extraordinaire soient couronnées de succès.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Vice-Président de la République-Unie de Tanzanie de sa déclaration.

Je donne la parole à S. E. M. George Saitoti, Vice-Président de la République du Kenya.

M. Saitoti (Kenya) (*parle en anglais*) : Cette vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale a pour thème l'examen et l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Elle nous donne la possibilité de mettre en commun nos expériences et de tracer la voie à suivre conformément à la Déclaration du Millénaire.

Le Kenya souhaite réaffirmer son plein engagement en faveur des objectifs et des principes du Programme pour l'habitat. Nous approuvons pleinement le travail d'examen et d'évaluation qui a été fait pour déterminer les progrès accomplis et identifier les problèmes et les priorités qui se font jour.

Plusieurs réunions et conférences préparatoires ont été organisées dans différentes régions au niveau régional et international. Elles ont eu pour tâche principale de suivre les progrès et d'identifier les domaines prioritaires communs. Les résultats de ces consultations ont permis de prendre des décisions sur de nouvelles initiatives. Voilà pourquoi nous félicitons la Directrice exécutive et le secrétariat d'Habitat pour le rapport complet qui porte sur les activités entreprises au cours des cinq dernières années.

Le Kenya a fait des progrès considérables dans la mise en place d'un environnement permettant de faire face au développement social et à l'élimination de la pauvreté. Le Gouvernement kényen a formulé une vision à long terme pour l'élimination de la pauvreté : il s'agit du plan national d'élimination de la pauvreté, qui doit se poursuivre jusqu'en 2015. Ce plan est appliqué par le biais d'une stratégie de réduction de la pauvreté sur une période de trois ans qui a été préparée grâce à un processus consultatif ouvert à tous à tous les niveaux.

Dans le domaine du logement, le Gouvernement, les organisations non gouvernementales et d'autres partenaires se penchent sur la question de la qualité de vie et des conditions de vie sûres dans les zones urbaines et rurales. Au nombre des initiatives particulières qui ont été prises, on compte la diffusion de matériaux et de technologies de construction bon

marché ainsi que la mise en oeuvre de nouveaux arrêtés municipaux en matière de construction et de nouvelles normes de planification. Des efforts délibérés sont déployés pour faire face au problème des taudis et des implantations sauvages. Certains projets d'amélioration des bidonvilles sont mis en oeuvre tandis qu'un important programme d'amélioration des taudis est en cours d'élaboration.

Je voudrais souligner certains des problèmes qui risquent d'empêcher l'application rapide des objectifs du Programme pour l'habitat.

Tout d'abord, la plupart de nos pays se caractérisent par des niveaux élevés de pauvreté. L'Afrique, par exemple, assume un lourd fardeau d'analphabétisme, de pauvreté et de maladie. Selon les estimations de la plupart des indicateurs du développement humain, le développement a soit piétiné soit reculé. Tandis que nous renouvelons nos engagements en faveur du Programme pour l'habitat, nous devons redoubler d'efforts pour renverser ces tendances fâcheuses.

À cet égard, le Kenya appuie pleinement l'initiative visant à créer un fonds mondial pour lutter contre la pauvreté qui aille dans le sens de la Déclaration de la Havane, et il s'associe pleinement à la Déclaration d'Okinawa dans laquelle le Japon s'est engagé à apporter une contribution de 3 milliards de dollars à la lutte contre la pauvreté.

L'application du Programme pour l'habitat exige des ressources supplémentaires. Or, au cours des 10 dernières années, l'aide publique au développement (APD) accordée aux pays en développement n'a cessé de diminuer. Par contre, les investissements étrangers directs (IED) ont considérablement augmenté. Par exemple, les flux d'IED vers les pays en développement sont passés de 31 milliards de dollars en 1990 à 171 milliards en 1998; ils ont donc été de quatre fois supérieurs à l'APD pour les pays en développement. Malheureusement, une grande partie de cette aide n'est allée qu'à quelques pays en développement en dehors de l'Afrique.

Nous engageons donc vivement la communauté internationale à honorer ses engagements tels qu'ils sont consacrés par la Déclaration d'Istanbul et le Programme pour l'habitat en portant ses contributions à 0,7 % de leur produit national brut. Les pays membres devraient également s'employer à créer les

conditions nécessaires pour permettre un accroissement des flux financiers privés.

Le problème de la dette extérieure touche de nombreux pays en développement, car il a plusieurs incidences sur le développement général. Actuellement on estime que le ratio dettes/exportations dépasse 396 %. Ceci montre que l'Afrique est l'une des régions les plus lourdement endettées du monde. Les effets de la dette sur les infrastructures et autres services sociaux, sur l'éducation et les soins de santé sont clairs. Nous apprécions et appuyons l'engagement de la communauté internationale dans le cadre d'initiatives d'allègement de la dette en faveur des pays pauvres très endettés, toutefois plusieurs pays en sont actuellement exclus.

L'Afrique représente près de 75 % des cas de VIH/sida dans le monde. Par conséquent, on ne peut pas se permettre de fermer les yeux sur les effets dévastateurs qu'a le VIH/sida sur nos efforts de développement ni sur la forte contribution qu'il impose à des ressources nationales insuffisantes. Nous devons prendre les mesures qui s'imposent pour faire face aux effets du sida sur les familles et sur les communautés, en fournissant notamment des logements convenables aux victimes du sida.

Pour réagir avec succès face aux problèmes posés par l'urbanisation rapide des pays en développement, la planification participative impliquant les communautés, les institutions non gouvernementales et les autres partenaires du Programme pour l'habitat est essentielle. Des autorités locales fonctionnant bien doivent nécessairement être au centre de toutes ces initiatives. Ceci demande la décentralisation et le renforcement des autorités locales grâce à la transmission des pouvoirs et à l'établissement de relations fiscales appropriées avec le gouvernement central, sur la base d'une formule concertée pour la collecte des taxes et le partage des recettes fiscales.

Il est bien évident qu'avec la mondialisation le système des Nations Unies va jouer un rôle de plus en plus important dans les plans de développement des États Membres. Voilà pourquoi nous devons reconnaître que la plupart des questions de développement qui concernent nos pays ont des chances d'être examinées dans le cadre du système des Nations Unies. Il faut une vision partagée et des stratégies communes pour assurer la pleine mise en oeuvre des priorités qui ont été identifiées.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Vice-Président de la République du Kenya de sa déclaration.

Je donne la parole à S. E. Mme Makbule Ceco, Vice-Premier Ministre et Ministre du travail et des affaires sociales de l'Albanie.

Mme Ceco (Albanie) (*parle en anglais*) : Au cours de la dernière décennie, notre pays a réalisé des progrès manifestes dans son cheminement vers la démocratie, la civilisation et l'intégration euroatlantique. La société albanaise est parvenue à une évolution progressive importante et a connu plusieurs événements dramatiques qui ont eu des répercussions sur la population, en particulier sur les personnes les plus vulnérables.

Dix années de transition en Albanie ont permis de constater que la population soutient sans réserve les valeurs d'un système démocratique et les avantages et les possibilités de développement par la libre initiative et l'établissement de conditions politiques, économiques, financières et sociales propices à l'application des normes internationales des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Les Albanais ont appuyé la démocratisation et le processus de développement, conscients des perspectives qu'ils ouvrent au pays. Ils sont également conscients des difficultés qu'il y a à réaliser ces objectifs, en particulier le coût social lié à l'exécution des réformes économiques.

La période de transition a été très difficile pour l'Albanie par rapport à d'autres pays d'Europe centrale et orientale qui ont engagé le processus de démocratisation. Ceci est dû aux circonstances initiales et au fait que la classe politique n'a pas toujours réussi à trouver les moyens les plus efficaces de réformer la société albanaise et de la faire progresser.

Au début des années 90, l'Albanie a commencé à ressentir les processus d'urbanisation et une forte croissance urbaine. Ces processus ont eu lieu alors que le rythme de notre développement était lent. Certaines des raisons pour lesquelles le processus d'urbanisation de notre pays a été difficile du point de vue économique, social, politique et spirituel étaient le taux très élevé d'émigration et de migrations intérieures, la détérioration du système de santé et des services sociaux, et le rythme relativement lent de la réforme de ce système, avec la grande différenciation et la polarisation économiques et l'exclusion sociale qui

s'en est suivi de plusieurs groupes au sein de la population.

En ce qui concerne l'aspect démographique, les processus urbains en Albanie ont été reflétés dans l'accroissement de la population dans les villes et les autres zones urbaines. Entre-temps, la croissance urbaine quantitative n'a pas été compensée ou accompagnée par la création de conditions de vie conformes aux normes urbaines, ni par un renforcement du rôle et des capacités des centres et des institutions politiques, économiques et culturels dans les périphéries urbaines. Ces périphéries urbaines ont été transformées en enclaves majeures de pauvreté et de croissance démographique problématique. L'absence des conditions de vie minimales et la rareté des infrastructures nécessaires et des services sociaux indispensables ont figuré parmi les principales préoccupations de mon gouvernement. Le Gouvernement albanais, en coopération avec les institutions financières internationales telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, ainsi qu'avec les Gouvernements de certains pays voisins, accorde une priorité élevée aux problèmes causés par une croissance urbaine incontrôlée et par les migrations intérieures. Récemment, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures juridiques, financières, et institutionnelles pour régler les problèmes liés aux populations des périphéries des grandes villes; il ne permettra pas qu'elles soient traitées comme des citoyens de deuxième classe.

Nous essayons également de poser des fondations pour les nouveaux besoins en logement de la population, basées sur la diffusion de la culture urbaine et d'un système de valeurs urbaines. Les aspects quantitatifs de l'urbanisation sont fondés sur des actions juridiques et économiques; celles-ci mèneront à la promotion des aspects qualitatifs du processus d'urbanisation. Nous créons une tradition de collaboration entre le Gouvernement et les institutions de l'État d'une part, et la société civile, les communautés et les entreprises privées d'autre part. Cette tradition et ces efforts sont appuyés par des mesures juridiques et financières.

L'urbanisation en Albanie est un processus complexe : une combinaison d'urbanisation interne et d'urbanisation externe. Un autre aspect important du processus d'urbanisation est la sous-urbanisation : l'affaiblissement de l'impact économique des zones rurales et leur transformation – particulièrement les

zones comprises dans les banlieues des grandes villes ou qui en sont proches – en parties de centres urbains ou de structures métropolitaines.

Les processus urbains émergents créent des problèmes en ce qui concerne les conditions acceptables pour l'établissement de la population. Des efforts économiques et financiers sont faits pour appuyer le droit à un logement humain, qui est un droit humain fondamental. L'Albanie est en train de ratifier la Charte sociale européenne révisée et examine le coût financier de l'application de ses normes.

Au-delà des problèmes liés aux établissements et aux conséquences de la situation économique au début des années 1990, les problèmes liés à la réalisation d'établissements humains acceptables sont exacerbés par certains événements spécifiques dans mon pays. Outre ses conséquences humaines, politiques, économiques et financières, l'écroulement des pyramides financières à la fin de 1996 et au début de 1997 a causé de graves problèmes pour l'établissement d'un grand nombre de familles albanaïses. Compenser ces pertes implique un coût financier très élevé. C'est trop lourd pour les seules ressources internes de mon pays. Cela demeure pourtant une priorité de mon Gouvernement.

Donner la priorité aux besoins naissants de la population qui résultent de certaines circonstances précises a retardé la préparation de politiques à long terme pour l'étude et le règlement des problèmes et des conséquences de l'urbanisation incontrôlée et l'établissement sauvage de la population. Nous sommes en train de venir à bout de ces urgences. Le Gouvernement albanais a préparé un plan d'action pour la stratégie d'établissement de sa population, qui est basé sur la coopération entre les autorités centrales et locales, et entre le gouvernement, la société civile, les communautés et les entreprises privées. L'objectif de cette stratégie est non seulement de soutenir les groupes pauvres à la lumière des conditions économiques, sociales et sanitaires et des capacités financières des familles et des individus, mais aussi de créer les conditions et les possibilités pour le règlement programmé des problèmes d'établissement de la population.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Mel Martínez, Secrétaire au logement et à l'urbanisme des États-Unis d'Amérique.

M. Martinez (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi, que de représenter ici les États-Unis d'Amérique. Je suis le Secrétaire au logement et à l'urbanisme, membre du cabinet du Président; et il se fait que je suis réfugié aux États-Unis.

Le fait que je sois réfugié n'est pas en soi remarquable. Les États-Unis sont un pays d'immigrants et de réfugiés qui, soit cherchant une vie meilleure pour leurs familles, soit fuyant l'oppression, sont venus sur nos rives et ont aidé à ériger notre nation. Le fait que je sois ici aujourd'hui, cependant, en tant que chef de la délégation des États-Unis en dit long sur la liberté et les possibilités remarquables offertes par la participation à une société libre.

Nous appelons cela le rêve américain, la liberté de rechercher le succès et la prospérité, quelle que soit la définition qu'en donne l'individu pour lui-même. Mais l'accès au logement, l'égalité des chances dans le choix d'un endroit pour vivre et le droit de posséder des biens et de les transmettre à nos héritiers sont certainement au coeur de cette liberté. En tant que nations unies à travers l'habitat, nous partageons le rêve des individus menant des vies épanouies et productives par le biais de l'accès à un logement adéquat, à une terre, à un crédit et à des services de base. Au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis Istanbul, nous avons accompli des progrès remarquables pour réaliser cet objectif.

Une alliance novatrice qui regroupe des ressources locales, nationales et internationales à Santo André, au Brésil, a transformé les conditions de vie et a amené de l'espoir à 16 000 résidents qui vivent dans les zones les plus pauvres de cette ville.

En Thaïlande, le Gouvernement a créé un Fonds autorenouvelable remarquable qui octroie des prêts à faible taux d'intérêt pour du logement ou d'autres projets de développement communautaires. Aujourd'hui, en Thaïlande, les pauvres des villes constituent des réseaux et des partenariats qui améliorent la qualité de vie pour les résidents de 53 des 75 provinces du pays.

Mon gouvernement applaudit ces efforts et les autres efforts qui traduisent les objectifs du Programme pour l'habitat en solutions concrètes en faveur de personnes réelles. Je suis fier de dire que nous avons aussi fait de grands progrès ici aux États-Unis depuis que nous nous sommes réunis voici cinq ans à Istanbul. Aujourd'hui, nous avons plus de 6 millions de

nouveaux propriétaires de logement, et un nombre record d'Américains sont parvenus à être propriétaires de leurs logements.

Le droit fondamental à être propriétaire de biens, y compris une maison, est un fondement de notre société. Deux Américains sur trois possèdent leur propre maison. Nous croyons tellement passionnément en la cause de la propriété que chaque année, nous célébrons une semaine en juin – par hasard c'est cette semaine – comme la semaine nationale de la propriété.

Accroître le nombre de propriétaires de maisons reste une priorité nationale, parce que nous comprenons que la propriété est la racine même de la bonne citoyenneté. Cela joue un rôle capital dans la création de voisinages solides en transformant les occupants de courte durée en des acteurs à long terme dans les collectivités. En aidant les familles à bâtir une véritable fortune, l'accession à la propriété crée la sécurité financière et permet d'avoir l'esprit tranquille. L'accès à la propriété fournit également les possibilités de développer la force économique des familles en les aidant à sortir de la pauvreté.

Ayant vécu dans un pays où de telles possibilités sont chéries et dans un autre où elles sont refusées, j'ai une préférence particulière pour les propriétaires et j'estime que l'augmentation du nombre de propriétaires est l'un des changements les plus importants qui soit intervenu au cours du siècle écoulé. Où que l'on vive et quel que soit son revenu, chacun devrait avoir la possibilité d'être propriétaire de son logement.

« Chacun », cela comprend les femmes. Aux États-Unis, nous appuyons sans réserve l'égalité des droits des femmes à être propriétaire de leurs logements, à hériter ou à léguer. La plupart des nouveaux propriétaires de logement n'ont pas simplement eu à signer un chèque tiré sur un compte personnel. Ils ont dû financer leur achat. L'accès au crédit est donc essentiel et c'est le premier des quatre piliers de la politique de logement américaine. Au cours des 35 dernières années, nous avons promulgué une série de lois draconiennes pour faire en sorte qu'aucun Américain qui a les moyens d'être propriétaire ne se voit pas refuser un crédit immobilier. Pour cette raison, les marchés secondaires sont cruciaux – voire la clef du succès de la politique de logement.

Le Gouvernement fédéral constitue le deuxième pilier, encore que son rôle soit spécifique et limité

comme il convient. Fonctionnant ouvertement et d'une façon transparente, le Gouvernement fédéral fournit un cadre de soutien dans lequel le marché du logement opère.

Chaque citoyen a la possibilité de contribuer à définir les règles au niveau local. C'est le troisième pilier de la politique de logement américaine. Grâce aux élections locales, à la participation à des groupes à but non lucratif et à des partenariats entre les secteurs public et privé, chacun peut contribuer aux décisions qui affectent le logement dans sa propre communauté.

En tant que quatrième et dernier pilier, les propriétaires et locataires disposent d'un système juridique fort pour les soutenir – un système qui garantit que leurs droits ne puissent pas être injustement refusés. Bien que son rôle soit capital, nous reconnaissons que le Gouvernement n'a pas toutes les réponses ni le monopole de la compassion. Le Président Bush s'est engagé à travailler avec les organisations communautaires et non gouvernementales, en particulier les groupes religieux, pour assister les plus nécessiteux de nos citoyens.

Les États-Unis se définissent à bien des égards par les possibilités offertes à leurs citoyens. Cela en dit long sur les bienfaits de la liberté et cela explique peut-être pourquoi le rêve américain nous oblige à partager les fruits de nos opportunités.

Au cours des 30 prochaines années, plus de 60 % des citoyens du monde vivront dans des milieux urbains, la plupart d'entre eux seront dans des pays en développement mal équipés pour gérer les besoins en logement d'une population si large. Nos centres urbains aux États-Unis ont été confrontés aux problèmes des logements inadéquats et inabordables et nous avons des décennies d'expérience dans la recherche de solutions – pas des solutions avancées par le Gouvernement fédéral mais des solutions élaborées en partenariat par les autorités locales, les entreprises privées et les organisations communautaires. Nous tenons à partager ce que nous avons appris et nous continuons à franchir les frontières pour former des partenariats avec nos voisins mondiaux.

Pendant 30 ans, les États-Unis ont travaillé avec le Gouvernement chilien et son secteur privé pour mettre en place un système de financement du logement réussi. Actuellement, par le biais de conférences parrainées par les États, d'ateliers et de l'assistance technique, d'autres nations d'Amérique

latine apprennent à moderniser leur système de financement d'après le modèle chilien.

L'urbanisation continue de l'Asie du Sud a créé problèmes de gestion, que mon Gouvernement aide activement à résoudre. Nous avons travaillé avec succès avec les villes principales, comme Katmandou, pour planifier et financer les améliorations dans la gestion de l'environnement urbain.

En Afrique du Sud, le bureau régional de développement urbain de l'Agence des États-Unis pour le développement international se concentre sur la fourniture de logements consommant moins d'énergie et la nécessité d'installer l'électricité chez ceux qui traditionnellement en ont toujours été privés. Notre travail a été essentiel dans la formation d'alliances entre les gouvernements nationaux et locaux et les entités privées.

Ces dispositions ne sont guère à sens unique. Nous avons maintes fois été bénéficiaires quand d'autres pays ont connu des améliorations dans la gestion urbaine et des avancées technologiques. Ce savoir faire est inestimable car, malgré tous nos progrès, des défis subsistent pour cette nation. Nous redoublons d'efforts pour réduire les écarts en termes d'accès à la propriété pour les minorités, pour maintenir un inventaire solide et viable de logements subventionnés par le Gouvernement fédéral et pour loger les sans-abri et les aider à atteindre l'autosuffisance. Nous sommes les sages régisseurs de nos ressources naturelles au moment où nos villes s'étendent au-delà de leurs limites originelles. Nous construisons des écoles afin qu'aucun enfant ne soit oublié dans l'économie mondiale axée sur l'information.

« Comme les pierres roulant en bas de la colline, les idées justes atteignent leurs objectifs malgré tous les obstacles et les barrières. Il est possible de les accélérer ou de les freiner, mais il est impossible de les arrêter. »

Ce sont les paroles d'un de mes penseurs favoris, José Martí. Malgré les obstacles et les barrières que nous trouvons parfois sur notre chemin, mon pays partage avec les membres de cette Assemblée un attachement à l'idée juste d'un logement sûr, salubre et adéquat pour tous. Nous avons avancé à pas de géant et nos progrès ne peuvent être stoppés, mais tant que la démocratie et la liberté permettront réellement de faire

ressortir le meilleur de tous les citoyens du monde, nous ne devrions pas nous reposer sur nos lauriers.

Alors que nous travaillons ensemble à la recherche de réponses, reconnaissons que les solutions dictées par les gouvernements ne réussiront par elles-mêmes. Au contraire, nous devons nous évertuer à encourager l'autosuffisance des personnes, à renforcer les familles et à donner aux communautés les moyens de façonner leur propre avenir et leur propre destinée.

Cet objectif est favorable à nos pays, favorable à la communauté internationale, favorable à toute personne qui poursuit un rêve. Qu'il soit notre guide au moment où nous nous engageons de nouveau à mettre en oeuvre le Programme pour l'habitat et à nous acquitter de notre importante tâche.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Mangala Samaraweera, Ministre du développement urbain, de la construction et des services publics de Sri Lanka.

M. Samaraweera (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : C'est réellement un grand honneur pour moi que de pouvoir faire aujourd'hui une déclaration au nom du Gouvernement du sri-lankais à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Tout d'abord, je voudrais transmettre à l'Assemblée générale, à l'occasion de cette session extraordinaire, les chaleureuses félicitations de la Présidente de Sri Lanka, S. E. Mme Chandrika Kumaratunga, qui, conformément aux engagements pris à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains en 1996, a accordé la plus haute priorité au développement d'établissements humains durables dans le programme politique « Vision 21 » de notre Gouvernement. Je saisis également cette occasion pour transmettre nos remerciements particuliers au Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, pour son ferme appui à la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Je tiens également à exprimer notre reconnaissance à Mme Anna Tibaijuka, la Directrice exécutive du Centre des Nations Unies pour les établissements humains.

Nous, les États Membres de l'ONU, sommes rassemblés ici pour examiner et évaluer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des engagements pris lors d'Habitat II, pour identifier les obstacles et les questions nouvelles en matière de développement d'établissements humains durables et pour fixer les

plans d'action futurs pour la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat.

Le rapport national du Sri Lanka examine en fait les progrès réalisés en termes de développement des établissements humains depuis Habitat II qui s'est tenu à Istanbul il y a six ans. Le rapport général présenté par la Directrice exécutive du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) a identifié les principales zones de préoccupation qui doivent être examinées à cette session extraordinaire en vue d'une action future. Je suis très heureux d'annoncer à cette Assemblée que le Gouvernement du sri lankais a activement participé au cours des cinq dernières années à la traduction dans les faits du Programme pour l'habitat, notamment en encourageant l'aménagement du territoire et le développement d'établissements urbains.

La Constitution de Sri Lanka garantit le droit à un logement adéquat. En conséquence, des politiques et une législation nécessaires ont été mises en place pour faciliter le processus garantissant un logement adéquat pour tous. À cette fin, Sri Lanka est en train d'accroître son parc national de logements grâce à des partenariats entre les secteurs public et privé en encourageant les constructeurs individuels par la création d'un marché social et d'un environnement juridique favorables et en réinstallant les habitants des taudis et des bidonvilles dans de nouvelles cités durables et autosuffisantes.

En matière de développement de logements, nous avons élaboré des directives de base portant sur le développement des établissements humains pour une période de plus de trois décennies allant au-delà de 2010. L'Équipe spéciale présidentielle sur le logement et le développement urbain, qui a été mise en place par la Présidente de Sri Lanka en 1997 et qui est le premier programme en son genre depuis l'indépendance du pays, a préparé un plan global sur le développement des établissements humains aux niveaux national, provincial et local.

En fait, la population urbaine de Sri Lanka constitue à l'heure actuelle 30 % de la population totale du pays. Cette proportion sera sans doute de 45 % en 2015 et à 65 % en 2030. Compte tenu des tendances qui se font jour dans la croissance de la population urbaine du pays, le Gouvernement a lancé un plan de développement physique considérable sur les 30 prochaines années dans le contexte général de sa stratégie nationale de développement économique.

La question des logements insalubres est également un des plus grands défis qui se posent aujourd'hui à Sri Lanka, et il est probable que cela reste le cas au cours de la prochaine décennie. Par exemple, 51 % de la population de Colombo habite des taudis et des bidonvilles, tandis que 42 % seulement de notre parc national de logements est permanent. Par conséquent, améliorer la qualité du parc national de logements, assurer la sécurité juridique d'occupation, fournir des infrastructures urbaines, développer les marchés de capitaux et les marchés secondaires du logement, mobiliser les partenariats entre les secteurs public et privé pour le développement du logement afin d'assurer des établissements humains durables, mettre en valeur les ressources humaines et renforcer les pouvoirs publics locaux, notamment le renforcement du pouvoir d'action de la société civile, sont certains des principaux défis auxquels Sri Lanka doit faire face aujourd'hui.

Pour remédier au problème des taudis et des bidonvilles à Colombo où, comme je l'ai dit tout à l'heure, vit la moitié de la population de la ville, l'on met en oeuvre un programme novateur de relogement volontaire, intégralement fondé sur le marché et autofinancé, qui bénéficie de la participation pleine et entière du secteur privé et de la collectivité, et que l'on a qualifié de programme de cités durables. Ce programme original permettra aux pauvres des zones urbaines d'échanger les terrains vacants qu'ils occupent sans titre de propriété contre un appartement moderne construit dans une cité. Ce programme qui est déjà en cours prévoit la construction de 50 000 unités d'ici 2005. En plus du programme de cités durables, le projet d'amélioration des établissements humains et d'autres plans supplémentaires sont mis en oeuvre à l'intention des établissements humains mal desservis dans la ville même de Colombo. On promeut également des programmes qui facilitent le développement du logement dans d'autres zones urbaines et rurales, ainsi que dans les secteurs de la pêche et des plantations, afin de fournir des logements adéquats pour tous d'ici à 2010.

Sri Lanka est persuadée qu'il doit y avoir un plus grand partenariat mondial de coopération dans les domaines de l'assistance financière et technique afin de renforcer les capacités des pays en développement et de leur permettre de faire face aux problèmes croissants liés aux établissements humains dans un monde de plus en plus urbanisé. Le véritable défi qui

se pose à nous en ce millénaire urbain, si je puis utiliser une expression utilisée hier par le Président dans son allocution liminaire, est que nous devons démontrer que nous avons la volonté politique de créer des mécanismes institutionnels pour mettre en oeuvre les mesures dont nous aurons convenu ici. Mais la volonté politique des pays en développement sera réduite à de simples déclarations si elle ne se mobilise pas dans les pays développés pour assurer un flux d'assistance équitable et régulier vers les pays en développement afin d'atteindre les objectifs communs du Programme pour l'habitat.

Au nom du Gouvernement de Sri Lanka, je tiens à souligner que nous nous sommes engagés non seulement à mettre en oeuvre le Programme pour l'habitat, mais également à consolider notre mission commune avec tous les pays Membres qui attendent qu'un ordre nouveau garantisse la coopération internationale dans le contexte d'une urbanisation et d'un processus de mondialisation qui croissent à grande vitesse.

Pour terminer, j'espère que la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale sera un grand succès.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. José Badia, Conseiller du gouvernement pour les travaux publics et les affaires sociales de Monaco.

M. Badia (Monaco) : Président de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, Monsieur le Président, vous présidez cette session extraordinaire consacrée, conformément à la résolution 53/180, à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application du Programme pour l'habitat. Nous nous en félicitons car nous connaissons vos qualités et nous les apprécions.

L'exercice d'examen et d'évaluation que va mener à bonne fin, nous en sommes persuadés, cette session extraordinaire de l'Assemblée générale à propos des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) doit être l'occasion de confirmer, avec conviction et en les renforçant, les engagements que la communauté internationale a pris à Istanbul en juin 1996. Comme le stipule la Déclaration adoptée à cette occasion,

« Comme l'être humain est au centre des préoccupations relatives au développement

« durable, il est la raison d'être de l'action que nous mènerons pour appliquer le Programme pour l'habitat. »

Les autorités de mon pays – État-cité – partagent sans réserve, car elles se sentent tout à fait concernées, les objectifs universels énoncés dans la Déclaration d'Istanbul visant notamment à rendre les établissements humains plus sûrs, plus salubres, plus vivables, plus équitables, plus durables et plus productifs.

Le Gouvernement princier tient, en premier lieu, à rendre hommage au travail du Centre des Nations Unies pour les établissements humains et à le féliciter pour ses nombreuses et fructueuses activités dont la campagne lancée récemment au Nigéria, et à laquelle nous souhaitons un vif succès, est un exemple à la fois encourageant et révélateur.

Son Altesse Sérénissime le Prince souverain de Monaco a toujours souhaité que la modernisation de l'habitat de la Principauté ne néglige pas la dimension sociale, tout en intégrant, à tous les niveaux, les principes du développement durable par une gestion très respectueuse et très attentive de l'environnement.

La Principauté de Monaco possède une expérience originale en matière d'habitat en raison de l'obstacle majeur à son expansion que représente l'exiguïté de son territoire. Elle a été contrainte, pour cette raison, au fur et à mesure de son développement économique, à promouvoir un modèle adapté et souvent coûteux d'établissements humains parfois même, tout ou partiellement construits en emprise sur la mer. Sa politique du logement est également dotée d'un caractère social et humanitaire.

En vue de satisfaire au mieux la demande toujours croissante de logements, le Gouvernement princier s'emploie depuis plusieurs décennies, à encourager, quand il n'en est pas lui-même maître d'oeuvre, la construction dans des espaces limités, de nouveaux immeubles fonctionnels, bien intégrés à leur environnement et toujours équipés de surcroît contre le risque sismique auquel la région est sujette.

On compte ainsi plus de 80 logements à caractère social pour 1 000 logements.

En raison du nombre très élevé de locataires en Principauté, un système d'allocations financières permet aux personnes les plus démunies d'accéder à des logements dont le prix des loyers, en dépit de la qualité, reste modéré. Les personnes âgées et les

personnes handicapées ont, quant à elles, la possibilité, si elles le désirent, de bénéficier, quel que soit leur revenu, de structures d'accueil spécialisées, voire médicalisées. Les immeubles récemment construits comportent quelques logements spécialement adaptés, destinés à permettre et à favoriser le maintien des personnes âgées à leur domicile.

En outre, des mesures législatives récentes facilitent l'intervention de l'État dans la protection du locataire face à son bailleur privé.

Une autre préoccupation majeure guide les autorités monégasques, celle de maintenir la qualité et d'améliorer en permanence les infrastructures publiques, notamment les espaces verts qui occupent déjà plus de 20 % de la surface du territoire. La propreté de la ville fait aussi l'objet d'une attention constante de la part des pouvoirs publics. Ceux-ci se sont notamment dotés de moyens techniques importants destinés à la collecte quotidienne des ordures ménagères et industrielles ainsi qu'à l'entretien régulier des différentes artères de circulation, des lieux publics de détente et de promenades.

Les actions mises en oeuvre pour préserver la qualité de l'air méritent aussi d'être soulignées. Elles reposent tant sur le maintien, dans toute la mesure du possible, d'une relative fluidité du trafic routier, que sur l'amélioration des transports en commun et la réduction des émissions polluantes, produites par les véhicules à moteur et sur un effort tout particulier de sensibilisation permanente du public. Des initiatives de nature expérimentale ont été prises à ce titre telles que, par exemple, l'attribution d'une subvention gouvernementale aux entreprises qui utilisent des véhicules utilitaires ou commerciaux à propulsion électrique.

Le traitement et l'évacuation des eaux usées se sont vus améliorés depuis les années 80 grâce à une station d'épuration biologique. Les boues provenant de cette station sont brûlées dans l'usine d'incinération des ordures ménagères de la Principauté. Afin d'informer les consommateurs de cette initiative ainsi que des coûts non négligeables liés à la dépollution des eaux usées, il a été jugé approprié d'indiquer, dans les factures de consommation d'eau, la part du coût incombant à ce traitement technique.

Mais le Gouvernement monégasque ne se contente pas des seules actions menées à l'échelle locale ou nationale. En 1998, il a adhéré à l'Alliance

des Villes contre la pauvreté. Ce programme international, reflet des priorités de notre ordre du jour et auquel Monaco a tenu à apporter une contribution financière conséquente, a pour principal objectif l'amélioration des conditions de vie urbaines, plus particulièrement d'habitation, et la promotion de stratégies maîtrisées de développement des villes.

Mon pays a aussi, à travers ce programme, commencé à développer des actions bilatérales concrètes de coopération avec trois villes, membres de l'Alliance : Cotonou, Dakar et Essaouira. Il est bien décidé à poursuivre et à renforcer dans l'avenir ce type de coopération en l'élargissant à d'autres villes et à d'autres continents.

Monsieur le Président, soyez assuré de l'intérêt très vif de même que du soutien sans réserve que le Gouvernement princier accorde aux travaux de cette session qui, grâce à votre grande compétence et au dévouement des membres du Bureau, seront, nous en sommes convaincus, couronnés de succès. Puisse cette session extraordinaire se traduire par de sensibles progrès au niveau notamment de l'action internationale, afin de nous permettre de nous rapprocher des objectifs assignés à Istanbul, il y a cinq ans, lors de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, c'est-à-dire l'élimination de la pauvreté et de meilleures conditions de vie pour tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Bates Namuyamba, Ministre de l'administration locale et du logement de la Zambie.

M. Namuyemba (Zambie) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation zambienne, je voudrais m'associer aux autres délégations qui sont intervenues pour avant moi pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de cette importante session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée de procéder à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II). Vous pouvez compter sur la participation active de la Zambie aux travaux de cette session.

Je voudrais réaffirmer aujourd'hui, au nom du peuple zambien, l'engagement continu de mon pays à l'égard du Programme pour l'habitat. Nous pensons que ce Programme fournit une vision pour améliorer la qualité de vie des habitants du monde.

Notre expérience, au cours des cinq dernières années de mise en oeuvre du Programme pour l'habitat a révélé la nature globale du Programme. Pratiquement, toutes les activités de développement urbain adéquat trouvent leur place dans ce Programme. C'est cet aspect qui fait de l'évaluation d'ensemble de l'application du Programme pour l'habitat une expérience intéressante. Nous tous, pays développés et pays en développement, avons des expériences à faire connaître et des leçons à apprendre.

En Zambie, au cours des cinq dernières années, nous nous sommes efforcés, à travers divers programmes et projets de développement, de concrétiser les deux thèmes du Programme pour l'habitat : un logement adéquat pour tous et le développement d'établissements humains durables. S'agissant du logement, nous avons fait des progrès importants en faisant en sorte que nos citoyens gèrent leur propre logement. Nous avons élaboré et mettons en oeuvre une nouvelle politique de logement permettant aux locataires d'acheter des maisons jusque-là propriété du Gouvernement, des autorités locales et des entreprises publiques. Le statut de nombreux Zambiens a changé et les locataires sont devenus propriétaires, quasiment du jour au lendemain.

Je dois sans doute indiquer ici que la politique de logement de la Zambie a obtenu un prix d'honneur pour l'habitat, décerné par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains.

Notre politique de logement n'a pas négligé les catégories pauvres de notre société. Outre le fait de renforcer le pouvoir d'action des citoyens occupant des logements ordinaires, nous assurons une sécurité aux citoyens vivant indûment dans des habitations, y compris en leur fournissant un titre de propriété foncière.

Depuis près de 30 ans, nous accordons aux citoyens vivant dans des établissements urbains informels reconnus des titres de propriété foncière, et nous les avons autorisés à construire graduellement leur maison. En 1974, nous avons promulgué une loi, la Loi sur le logement (domaines statutaires et de rénovation), qui fournit le cadre légal en matière de sécurité d'occupation.

Notre approche en matière de logement décent pour tous et de développement des établissements humains durables accorde une place importante à la participation des communautés. En fait, le Prix pour

l'habitat a été décerné à la Zambie pour récompenser la manière participative et innovatrice avec laquelle nous avons élaboré la politique de logement.

L'expérience montre que la participation des communautés au processus de développement du logement et des établissements humains engendre une responsabilité civique au niveau local et renforce l'attachement des citoyens aux projets publics réalisés par les communautés.

Nous avons également appris que si la participation se veut efficace, les participants eux-mêmes doivent pouvoir jouer un rôle. La Zambie appuie donc la stratégie habilitante qui caractérise l'application du Programme pour l'habitat. Lorsque nous parlons d'autonomisation, nous pensons à la mise en place de capacités à tous les niveaux – local, national, régional et international.

Dans notre évaluation, le degré d'application effective d'une activité du Programme pour l'habitat dépend de l'environnement créé à cette fin. L'application du Programme pour l'habitat dépend de la stratégie habilitante, créée à cette fin à tous les niveaux.

Nous pensons que l'autonomisation est le point de départ de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Et de ce fait, tout en soutenant pleinement l'idée que la responsabilité principale de la mise en oeuvre du Programme incombe aux États, nous considérons aussi qu'un environnement favorable est vital, au niveau mondial, si les États Membres veulent appliquer efficacement le Programme pour l'habitat.

Comment les États Membres peuvent-ils mettre véritablement en pratique le Programme pour l'habitat dans un environnement de dette extérieure et de pauvreté accablantes dans lequel l'accès aux marchés internationaux est restrictif et où les nouvelles ressources supplémentaires nécessaires pour la mise en oeuvre du Programme ne sont pas disponibles?

Le Programme pour l'habitat contient beaucoup de recommandations sur ce qu'il faut faire au niveau international pour assurer sa mise en oeuvre effective. Nous appuyons ces recommandations, et nous sommes persuadés que la communauté internationale les appuie également, sinon l'engagement en faveur du Programme pour l'habitat deviendra théorique. Nous espérons que la mondialisation qui a lieu en ce moment

fera partie de ce processus dynamique plutôt que d'un processus qui réprime et balaie les initiatives locales.

La Zambie appuie tous les efforts visant à renforcer le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) pour lui permettre de véritablement jouer le rôle qui lui a été confié dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Voilà pourquoi nous nous félicitons de la nomination de Mme Anna Tibaijuka au poste de Directrice exécutive d'Habitat. La très grande expérience qu'elle met au service du Centre permettra de le rendre plus efficace. Nous espérons que le Centre commencera maintenant à recevoir l'appui financier nécessaire qu'il mérite avec un financement prévisible et adéquat pour appuyer ses activités. Nous sommes également au courant d'initiatives menées par des organisations régionales et internationales à l'appui de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. À cet égard, nous tenons à applaudir à l'initiative prise par le Commonwealth.

Enfin, je voudrais réaffirmer l'engagement de la Zambie en faveur du Programme pour l'habitat et notre détermination à le mettre en oeuvre dans le cadre de nos ressources limitées.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Djéjouma Sanon, Ministre délégué auprès du Ministre des infrastructures, de l'habitat et de l'urbanisme, chargé de l'habitat, du Burkina Faso.

M. Sanon (Burkina Faso): C'est un grand honneur et un insigne privilège pour moi de prendre la parole devant cette auguste assemblée à l'occasion de la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux établissements humains. Je voudrais au nom du Gouvernement du Burkina Faso, de celui de la délégation qui m'accompagne et au mien propre, exprimer tous nos sincères remerciements au Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, à ses collaborateurs, dont en particulier Madame la Directrice exécutive du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). Plus généralement, je voudrais également rendre un hommage mérité à l'ensemble du système des Nations Unies, à Habitat et surtout au Comité d'organisation qui, par un travail minutieux et consciencieux, a permis la tenue de cette session extraordinaire.

L'importance d'une telle rencontre n'est plus à souligner, s'agissant pour la communauté internationale

de procéder à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de l'application des décisions issues de la conférence d'Istanbul, il y a de cela cinq ans.

Conformément aux engagements pris à Istanbul, mon pays, le Burkina Faso, s'attèle à la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Sa présence aux différents processus préparatoires témoigne, au demeurant, de l'engagement de ses plus hautes autorités à faire du programme pour l'habitat un cadre de coopération et d'échange.

Les défis d'un logement convenable pour tous et d'un développement des établissements humains viable étant des objectifs majeurs du Programme pour l'habitat de mon pays, il me plaît de relever ici les progrès réalisés en la matière.

Dans le domaine du logement et de l'habitat, le Burkina Faso a entrepris, avec l'appui de Shelter-Afrique, un programme de construction de logements sociaux. De même, le programme de promotion et de vulgarisation des matériaux locaux de construction – LOCOMAT –, qui vise un plus large accès des populations à faible revenu à un logement décent et à de meilleures conditions de vie, vient de boucler sa première phase. Ce programme, entrepris avec l'assistance du Centre des Nations Unies pour les établissements humains, a pleinement donné satisfaction, tant du point de vue de son apport scientifique que de celui de sa participation à la construction de logements peu coûteux. Ceci nous incite par voie de conséquence à interpeller et à solliciter le Centre Habitat pour une intervention en faveur de la réalisation de la seconde phase du projet.

D'une manière générale, la question du financement demeure le noeud gordien de nos politiques de villes. C'est pourquoi nous pensons que la présente session extraordinaire devrait contribuer à lever cette contrainte.

La bonne gouvernance est une voie obligée pour l'édification d'une société prospère responsable et solidaire. Aussi, le Burkina Faso s'est-il résolument engagé dans la promotion de la vie démocratique par la mise en oeuvre du pluralisme politique, le respect des droits humains ainsi que le renforcement de la participation des femmes à la vie politique. Il a ainsi suscité une plus grande participation des femmes aux élections communales du 24 septembre 2000, par des plaidoyers auprès des autorités coutumières, religieuses et politiques en faveur des femmes et la sensibilisation

des partis politiques pour un meilleur positionnement des femmes sur les listes électorales. Cela a permis une augmentation significative des femmes élues dans les conseils municipaux. Le taux passe ainsi de 9 % en 1995 à 21 % en l'an 2000.

Comme avancées significatives, on peut noter aussi l'adoption du statut des agents des collectivités locales et l'organisation d'ateliers aux niveaux national et régional, ainsi que d'ateliers spécifiques pour l'adoption des textes d'orientation sur la décentralisation.

Dans le domaine du développement social et de l'élimination de la pauvreté, le Burkina Faso a élaboré un document-cadre de lutte contre la pauvreté dans lequel il énonce les objectifs prioritaires pour la décennie à venir, à savoir la santé, l'éducation, la construction des pistes rurales, la promotion de la femme.

Ce document-cadre, qui a été approuvé au cours de l'année 2000, s'est appuyé à la fois sur les travaux effectués par le Gouvernement depuis l'adoption en 1995 de la Lettre d'intention de politique de développement durable et les résultats des consultations élargies dans chaque secteur d'activité.

Sa finalité est de créer d'une part, un environnement structurant favorable à la croissance économique et de favoriser d'autre part, les conditions de participation effective des populations à la réalisation et au bénéfice de cette croissance, tout en mettant l'accent sur l'amélioration de leurs revenus et de leur accès aux services sociaux essentiels de base.

Mon pays se présente à cette session extraordinaire, confiant, et même convaincu, que nos travaux déboucheront sur d'heureuses conclusions. D'ores et déjà, le Burkina Faso fait siens les engagements et recommandations qui seront pris par les participants à cette session importante.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Farouk Bal, Ministre d'État de la Turquie.

M. Bal (Turquie) (*parle en anglais*) : C'était un grand honneur pour mon pays d'accueillir la Conférence Habitat II il y a cinq ans à Istanbul. C'est un honneur et un privilège pour moi de m'adresser aujourd'hui au nom de la Turquie à cette Assemblée en cette importante occasion.

Le Programme pour l'habitat adopté à Istanbul nous offre des directives solides. Grâce à ce Programme, nous voyons de nombreuses initiatives positives dans le domaine du logement et de plus grands efforts visant au développement durable des établissements humains. En fait, nous sommes heureux de voir que l'esprit d'Istanbul règne toujours parmi nous. Dans cet esprit, la société civile a été reconnue comme un acteur clef et le rôle tout à fait particulier que les autorités locales doivent jouer pour atteindre les objectifs définis par le Programme pour l'habitat a été reconnu. Nous sommes heureux et satisfaits de voir une participation active et croissante de nos partenaires d'Habitat et saluons leurs importantes contributions.

Des personnes représentant le Gouvernement et les municipalités, le secteur privé et les organisations non gouvernementales se sont retrouvés dans presque 50 provinces de la Turquie pour élaborer et mettre en pratique ce programme, en reconnaissance du concept clef de partenariat. Nous préparons la prochaine étape qui consiste à mettre en place le concept de gouvernance.

Nous espérons qu'avant Istanbul+10, la Turquie et beaucoup d'autres pays auront pris les mesures législatives nécessaires, mesures qui créeraient la base juridique pour permettre à la société civile de participer aux décisions qui affectent la vie et l'environnement des peuples.

La Constitution turque stipule que chaque personne a le droit de vivre dans un environnement sain. Il revient à l'État, par conséquent, de prendre les mesures nécessaires pour satisfaire les besoins en logements de ses citoyens. Il n'y a pas la moindre discrimination entre les citoyens en ce qui concerne la propriété et l'héritage. En fait, le cadre juridique existant nous a permis de ne pas trébucher sur des obstacles juridiques dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. En outre, le niveau de développement et les capacités dont disposent les producteurs turcs nous ont permis d'éliminer de nombreux goulots d'étranglement rencontrés dans le passé du côté de l'offre.

Cependant, en plus de mentionner ces importants avantages, je dois rappeler à l'Assemblée les taux élevés d'urbanisation en Turquie. De ce fait, fournir des logements avec l'infrastructure et les services nécessaires, est resté une haute priorité dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Je suis certain

que c'est une situation que nous partageons avec les autres pays qui connaissent les mêmes taux élevés d'urbanisation.

Assurer un plus grand accès au logement et fournir des maisons à prix abordable est une autre priorité. Malheureusement, nous avons dû poursuivre ces priorités dans le contexte de catastrophes naturelles majeures. Nous avons dû construire près de 42 000 logements préfabriqués et autant de logements permanents. Nous sommes reconnaissants de la solidarité témoignée par la communauté internationale, les gouvernements et les organisations non gouvernementales. Cet appui a grandement contribué à nos efforts de secours opportuns. D'ailleurs, je ne soulignerai jamais assez l'importance des réseaux internationaux, comme souligné dans le Programme pour l'habitat.

Sans aucun doute, dans un monde de plus en plus interdépendant, réaliser l'objectif d'un logement convenable pour tous est un but noble. Cela signifie également que nous devons doter nos villes d'une meilleure infrastructure et de meilleurs services sociaux. C'est aussi nécessaire pour attirer des investissements à l'heure de la mondialisation. En outre, nous ne devons pas perdre la richesse de la culture locale au cours de ce processus.

En construisant nos habitats, nous devons être sensibles à la diversité et au maintien de la diversité biologique. À cet égard, la dimension de la coopération régionale et internationale est importante. La similitude de nos problèmes devrait nous conduire à tous collaborer davantage. C'est une autre raison pour laquelle nous pensons que la décision d'Habitat de créer un bureau régional à Istanbul est une mesure très importante. La Turquie est fière d'accueillir ce bureau régional. Nous attendons avec intérêt la finalisation de ce projet.

Avant de terminer, je soulignerai l'importance vitale d'une volonté politique forte pour réaliser les objectifs du Programme pour l'habitat. Le Gouvernement turc est décidé à continuer de participer et de contribuer à ce processus long mais gratifiant. Après tout, ces objectifs représentent rien moins que notre but commun de préparer un avenir plus brillant et sûr pour l'humanité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Momodou Nai Ceesay,

Secrétaire d'État à l'administration locale et aux biens fonciers de la Gambie.

M. Ceesay (Gambie) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement gambien a toujours été fermement convaincu que le logement est un bien de consommation particulier, un moteur majeur de la croissance économique et un élément clef du bien-être social. La Gambie a été l'un des signataires de la Déclaration d'Istanbul et du Programme pour l'habitat pendant la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains tenue en 1996 à Istanbul. On se souviendra que les principaux thèmes de cet important sommet étaient : un logement convenable pour tous et le développement durable des établissements humains dans un monde en pleine urbanisation. Le Gouvernement gambien demeure pleinement attaché à la Déclaration d'Istanbul et au Programme pour l'habitat, et nous nous efforcerons d'assurer la mise en oeuvre réussie de notre Plan d'action national.

Compte tenu des tendances démographiques dominantes et de l'urbanisation, les moyens pour satisfaire la demande de logements convenables se révèlent de plus en plus insaisissables. L'objectif à long terme du secteur du logement sera d'augmenter la construction du parc de logements convenables sur une base plus régulière et durable. Une attention particulière sera accordée à l'accès difficile et inapproprié aux terrains pour les logements, à la dépendance par rapport aux matériaux de construction importés, aux contraintes de main d'oeuvre et aux contraintes techniques de l'industrie de la construction, ainsi qu'au besoin d'avoir des institutions spécialisées dans le financement du logement, telles que les banques du logement et les coopératives de logement.

On estime que d'ici à 2020, deux tiers de la population mondiale vivront dans les villes. C'est un sujet de grave préoccupation pour les gouvernements africains, particulièrement dans le contexte des sérieuses pénuries de logements et d'infrastructure, des problèmes croissants d'environnement et d'emploi, et de l'inefficacité grandissante des systèmes administratifs. C'est dans ce contexte, par conséquent, que le Gouvernement gambien pense qu'il faut accorder l'attention voulue aux questions suivantes afin de régler efficacement le problème du logement.

La première question est la décentralisation des ressources et des services, y compris des facilités de logement, pour que les gens restent dans leurs localités.

À cet égard, le Gouvernement de la Gambie a entrepris un programme de décentralisation sans précédent du gouvernement local pour garantir la prise de décisions de type participatif au niveau de la base et a également entrepris un programme d'électrification rurale pour tous les villages et villes principaux. Actuellement, plus de 80 % de la population rurale a accès à l'eau potable.

Deuxièmement, plus de 75 % des matériaux de construction étant importés, la Gambie ne peut résoudre son problème du logement que par la promotion de l'utilisation de matériaux de construction de substitution.

Troisièmement, aucun effort de développement n'est possible sans un financement adéquat. C'est pourquoi nous avons décidé d'établir une Banque de financement du logement en Gambie, et les travaux dans ce domaine avance de façon satisfaisante. Entre-temps, des initiatives du secteur privé ont conduit à la mise en place de deux comptes spéciaux de financement du logement dans deux de nos banques commerciales.

Il faut relever, toutefois, que, sans la conjoncture de paix et de stabilité indispensable, tous ces efforts porteront de maigres fruits. C'est pourquoi nous croyons qu'une bonne gestion des affaires publiques, garantissant la paix et la stabilité, doit être le principe directeur. Nous avons tous été témoins des nombreuses guerres et troubles civils dans toute l'Afrique au cours des ans. Un tel état de faits a entravé la capacité du continent de réaliser les objectifs du Programme pour l'habitat et de la Déclaration d'Istanbul. Nous détruisons en fait plus de logements que nous en fournissons en retour. De tels faits abondent dans presque toute l'Afrique. Afin de garantir une plus grande paix, nous devons promouvoir la coopération régionale. Ainsi nous pouvons encourager et renforcer la confiance et une meilleure compréhension entre nous.

Le Gouvernement de la Gambie croit en la réalisation complète et progressive du droit à un logement convenable et continuera de fournir à tous ses citoyens un logement par le biais de grands projets de

logements. L'égalité d'accès à la terre est garantie aux hommes et aux femmes. Cette politique est respectée dans l'attribution de parcelles de terre tant par le gouvernement que par la Social Security and Housing Finance Corporation.

La politique actuelle du Gouvernement en matière d'établissements humains est d'accroître les espaces publics pour la construction d'établissements humains. Les politiques et programmes poursuivis actuellement comprennent la création d'espaces verts et d'autres zones d'intérêt écologique et culturel. Depuis la Conférence d'Habitat, un nombre sans précédent de services et d'éléments d'infrastructure, comme les hôpitaux, les télécommunications, les routes et les écoles ont été rendus plus accessibles à travers le pays.

Le Gouvernement accorde la priorité au développement du secteur privé comme moyen pour réaliser une croissance économique durable. Notre politique d'investissement offre aux investisseurs potentiels des mécanismes d'encouragement attractifs. Cela comprend la suppression des obstacles et des formalités administratives qui entravent l'expansion du secteur privé.

Pour terminer, s'inspirant des dispositions de notre Constitution, la Gambie a incorporé « Vision 2020 », en vue, entre autres choses, d'encourager la gestion des affaires de type participatif et le développement équilibré. Le Gouvernement de la Gambie continuera à poursuivre et à intensifier un processus global de décentralisation politique et institutionnelle. Cela contribuera à réduire la pauvreté et à apaiser les diverses tensions socioéconomiques résultant d'une croissance rapide de la population, de l'exode rural, du chômage et des disparités régionales dans le développement économique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Mohammed Al-Khussaiby, Secrétaire général, Ministère de l'économie nationale de l'Oman.

M. Al-Khussaiby (Oman) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de nous avoir invité à participer aux importantes délibérations de la présente Conférence consacrée à la réalisation du noble idéal consistant à garantir un logement sain et des établissements humains sûrs et durables pour tous. Je tiens également à remercier le Président de l'Assemblée générale et à lui souhaiter tous mes vœux de succès.

Le Gouvernement de mon pays s'est rendu compte de l'importance des établissements humains dès que la communauté internationale a commencé à s'intéresser à cette question. Après la tenue à Vancouver en 1976 de la première Conférence sur les établissements humains, nous avons adopté la première stratégie de développement à long terme pour la période de 1975 à 1995. Nous avons commencé par établir des politiques du logement, et des politiques structurelles pour nos villes et nos cités au début de 1996 – c'est à dire précisément au moment de la Conférence d'Istanbul – et nous avons également entrepris de mettre en oeuvre le deuxième Plan de développement, « Oman 2020 ». Nous nous sommes concentrés sur cette stratégie axée sur l'amélioration des conditions de vie de la population non seulement par le biais de politiques visant à réaliser l'expansion économique mais aussi par la réduction des disparités de développement entre les régions et entre les niveaux de revenus.

Grâce à nos deux stratégies, nous nous sommes efforcés de garantir les accomplissements suivants : premièrement, fournir à tous, en particulier aux personnes disposant de faibles revenus, un logement convenable; deuxièmement, adopter une planification équilibrée pour l'ensemble pour notre territoire de façon à évaluer les besoins en logement de la population tout en accordant au secteur privé un plus grand rôle dans cet effort; et troisièmement, fixer les critères nécessaires pour la planification urbaine, notamment par la planification de nouvelles zones d'établissements humains et l'expansion des zones existantes. Suivant l'ensemble de ces plans, nous avons essayé de trouver l'équilibre nécessaire.

Conformément à la Déclaration d'Istanbul – c'est à dire dans le but de garantir la participation de toutes les catégories sociales, de leur fournir un logement et d'adopter une démarche de type participatif – nous avons approuvé, dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, le principe de la participation de la société civile par la mise en place de comités locaux et de comités d'autorités locales. Ces politiques et mesures adoptés par mon pays au cours des 25 dernières années ont été couronnés de succès, comme le montrent les diverses statistiques qui figurent dans le rapport national que nous avons présenté à la session extraordinaire.

Mon gouvernement est persuadé que des établissements humains justes impliquent clairement la

fourniture à tous d'un logement abordable sans discrimination et doté des services essentiels. C'est précisément pourquoi nous affirmons, à tous les niveaux et avec la participation des universités et des institutions de la société civile, que toutes les propositions consacrées par la Déclaration d'Istanbul seront mises en oeuvre par le biais des diverses législations et politiques socioéconomiques.

L'habitat est une question de portée internationale, tout comme le sont les établissements humains. C'est pourquoi nous pensons qu'il nous faut adopter une démarche coordonnée au niveau international en vue de résoudre les problèmes auxquels nous faisons face et d'améliorer les conditions sociales, écologiques et économiques dans les établissements humains. Pour cette raison, nous tenons à exprimer notre préoccupation face aux événements qui prennent place dans les territoires palestiniens occupés en ce qui concerne l'implantation illégale de colonies de peuplement israéliennes, car le maintien de la politique d'implantation de colonies de peuplement alimente la poursuite du conflit, ce qui menace la sécurité et la stabilité dans la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Robert T. Molloy, Ministre du logement et de la rénovation urbaine, Département de l'environnement et du gouvernement local d'Irlande.

M. Molloy (Irlande) (*parle en anglais*) : Les problèmes de l'urbanisation sont communs à tous les pays participants, et le Programme pour l'habitat est d'une importance capitale pour nous tous dans l'utilisation que nous faisons au niveau national de notre domaine foncier, et pour ce qui est de nos politiques en matière de logement et d'environnement.

Le processus d'Habitat, par le biais des rapports nationaux, permet et encourage le partage d'idées, d'expériences et d'approches novatrices et variées concernant ces questions. Les cinq années qui se sont écoulées depuis Istanbul ont été remarquables pour mon propre pays, car cela a coïncidé avec la période de croissance économique la plus soutenue et la plus intense que l'Irlande a connue depuis plusieurs dizaines d'années. Les villes irlandaises, et surtout Dublin, ont été les locomotives de ce succès économique. Toutefois, cela a créé de nouvelles pressions. Notre Rapport national sur l'habitat indique le rythme, l'ampleur et la nature fondamentale des

initiatives qu'il a fallu prendre pour relever ces nouveaux défis.

Le Programme pour l'habitat accorde une place importante à la coopération entre tous les partenaires, qu'il s'agisse de gouvernements nationaux ou locaux, de groupes communautaires ou d'associations de bénévoles, d'employeurs ou de syndicats. Nos récentes expériences ont indiqué qu'un tel partenariat est essentiel à l'élaboration du consensus nécessaire à une croissance économique et sociale et durable.

Cette démarche en faveur des partenariats prend la forme d'un accord national : le Program for Partnership and Fairness (Programme pour le partenariat et l'équité). Ses principaux objectifs sont d'étayer la compétitivité de l'Irlande et de développer une prospérité économique sur une base durable, tout en améliorant la qualité de vie dans le contexte d'une société plus juste et plus inclusive. Par exemple, le Gouvernement irlandais a créé un National Housing Forum (Forum national du logement) où tous les partenaires sociaux peuvent participer directement à la formulation des politiques du logement.

On met également l'accent sur le développement des initiatives de gouvernance locale, par le biais, par exemple, d'Action 21 au niveau local, afin de porter à un niveau aussi élevé que possible la participation des communautés locales au processus démocratique. Cela inclut l'identification d'interventions ciblées dans des domaines où les désavantages cumulatifs se font vivement ressentir, ainsi que l'encouragement au développement économique et social dans les communautés rurales.

Nous nous sommes lancés dans un grand programme de réforme des pouvoirs publics locaux qui cherche à encourager l'ouverture et la transparence aux niveaux politique et administratif et fait participer les groupes communautaires et locaux. De nouveaux Conseils de développement des comtés ont été mis en place pour formuler des stratégies en vue d'une approche plus intégrée des gouvernements locaux et du développement local, et pour assurer un système de prestation de services plus cohérent au niveau local.

Le Gouvernement est déterminé à parvenir à un développement plus équilibré dans l'ensemble du pays. Nous sommes en train de mettre au point une stratégie physique nationale, l'objectif étant de faire en sorte que les régions aient une plus grande part dans

l'activité

économique au cours des années à venir. Dans le même temps, cette stratégie traitera des problèmes d'encombrement résultant de la croissance du grand Dublin. Ainsi donc, cette stratégie, qui adoptera une perspective à long terme – une période s'étendant sur plus de 20 ans – devrait contribuer à améliorer la qualité de vie des collectivités dans l'ensemble du pays.

L'élaboration d'une stratégie nationale et globale de lutte contre la pauvreté a été l'un des domaines les plus importants où la démarche en faveur d'un partenariat social a facilité le renforcement de l'égalité en éliminant la pauvreté. Cette stratégie décennale a mis l'élimination de la pauvreté au centre du débat politique.

Chaque pays participant doit élaborer des politiques et des mécanismes pour appliquer les grands principes examinés ici. La fourniture de logements adéquats pour tous est un élément essentiel de la politique sociale de l'Irlande, élément qui continuera de guider notre application des principes énoncés à Istanbul et réaffirmés dans le projet de Déclaration. Le Gouvernement irlandais a lancé une stratégie intégrée pour remédier de manière globale au problème des sans-abri, problème dont on reconnaît qu'il est, de plus en plus, le symptôme de problèmes sociaux que l'on ne peut aborder uniquement dans le contexte du logement. Il faut donc adopter une approche globale pour loger les sans-abri et les aider à se réinsérer dans la société.

Nous avons également créé un nouveau cadre juridique pour répondre aux besoins de logement des gens du voyage. Les pouvoirs publics locaux doivent élaborer, adopter et mettre en oeuvre des programmes quinquennaux pour les besoins en logement des gens du voyage, en prévoyant notamment des aires d'arrêt.

Au cours de la présente session extraordinaire, la question de l'aide publique au développement a suscité un intérêt et des débats considérables, et nous sommes bien conscients de son importance. L'année dernière, au Sommet du Millénaire, l'Irlande s'est engagée à atteindre l'objectif de 0,7 % du produit national brut fixé par l'Organisation des Nations Unies pour l'aide publique au développement d'ici à 2007. L'Irlande est bien engagée sur cette voie, ce qui fera que d'ici à 2007, notre programme national d'aide au développement sera multiplié par quatre. D'ailleurs, d'ici à 2003, l'Irlande augmentera son aide publique au développement de 102 % par rapport au niveau de

2000, pour la porter à 469 millions de dollars, augmentation la plus importante jamais réalisée dans notre budget national d'aide publique au développement. Ce taux d'expansion est sans précédent de la part de tout autre donateur.

J'ai essayé ici d'aborder certains des domaines clefs qui intéressent mon gouvernement en ce qui concerne les principaux objectifs d'Habitat. Ce processus a permis de forger une nouvelle vision pour les années à venir.

Bien que les problèmes soient énormes et qu'ils mettent à l'épreuve notre détermination et notre ingéniosité, nous avons pu voir que face à des problèmes apparemment insurmontables, communautés, municipalités et pouvoirs publics ont relevé le défi. C'est pourquoi je suis convaincu que nous réussirons à appliquer les principes définis dans le projet de Déclaration et à assurer un meilleur avenir pour tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Herivelona Ramanantsoa, Ministre du développement national et régional, de l'environnement et de l'aménagement urbain de Madagascar.

M. Ramantsoa (Madagascar) : L'insigne honneur me revient de prendre la parole aujourd'hui devant cette auguste Assemblée générale des Nations Unies consacrée au thème de l'habitat. Désigné pour représenter S. E. M. Didier Ratsiraka, Président de la République de Madagascar, il m'échoit le devoir de transmettre à S. E. M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ses vifs regrets de ne pas avoir pu honorer de sa présence cette session extraordinaire, en raison des contraintes de calendrier. En effet, notre pays est en pleine période de mise en place des instances finales de notre structure décentralisée : les provinces autonomes.

Néanmoins, en envoyant une délégation forte, comportant en son sein de nombreux responsables opérant sur le terrain dans le secteur ayant trait aux établissements humains, notre gouvernement entend démontrer notre grand intérêt aux objectifs assignés à cette rencontre mondiale au sommet sur les établissements humains.

À ce titre, Madagascar tient solennellement à rendre un vibrant hommage aux initiateurs de la présente session extraordinaire. Recevez ainsi, Monsieur le Président, ainsi que les membres de

l'équipe d'organisation, le témoignage de notre sincère gratitude et notre parfaite reconnaissance.

À l'issue de la Conférence d'Istanbul en 1996, Madagascar, à l'instar des autres pays, a mis en oeuvre une politique nationale de l'habitat fondée essentiellement dans sa phase initiale, à trouver les voies et moyens pour résoudre le problème immédiat de pénurie de logements. À cette époque, notre parc immobilier national accusait un déficit de plusieurs centaines de milliers de logements.

Nous avons ainsi commencé la mise en oeuvre de notre politique par la mobilisation de l'ensemble des intervenants dans le secteur de l'habitat – promoteurs immobiliers publics et privés, nationaux et étrangers, les banques et les assurances, les fabricants de matériaux locaux, les artisans, etc. – autour de l'objectif de construire dans un délai de cinq ans 35 000 logements. Par ailleurs, dans le but de promouvoir l'autoconstruction, le Gouvernement a facilité l'accès au foncier chez les ménages à faible revenu grâce au programme innovateur dénommé « un ménage, une parcelle ». Chaque ménage sus-cité a la possibilité d'acquérir une parcelle de 200 mètres carrés pour un prix modique.

Parallèlement, nous avons mené notre réflexion sur les orientations évolutives de cette politique nationale de l'habitat, en nous appuyant sur les nouvelles données démographiques, lesquelles font état d'un taux d'accroissement démographique de 5 % en ville, ce qui est largement supérieur à la moyenne nationale de 2,8 %. À ce rythme, dans les 15 prochaines années, 35 % de la population malgache vivront en ville. Les 60 communes rurales de première catégorie – ex-chefs-lieux de sous-préfecture – en cours d'urbanisation auront atteint la taille des villes secondaires.

L'urbanisation est inéluctable. Ce mouvement est le résultat de la transition de l'économie vers une économie commerciale et industrielle, de la migration rurale et de l'accroissement naturel. De fait, le développement urbain ne peut plus être opposé au développement rural. Leur évolution relève d'une seule logique d'interdépendance; les relations villes-campagnes sont à l'origine de l'apparition d'un marché intérieur de nature à induire un revenu rural régulier, indépendant des aléas du marché extérieur. La ville est un lieu d'accueil et de service pour la population rurale en même temps qu'un centre de groupage, de

transformation et de commercialisation de la production régionale.

Aussi, l'analyse du rôle des villes dans le développement socioéconomique et dans la structuration du territoire, ainsi que le diagnostic de la pauvreté en milieu urbain ont-ils conduit à la formulation par notre pays du Programme urbain de lutte contre la pauvreté. Élaboré dans un processus participatif à travers le groupe de réflexion interpartenaires et dans le cadre de concertations sur le terrain, ce programme grâce à la démarche adoptée a permis d'associer opérateurs de projets, secteurs associatifs, maires urbains et ruraux de première catégorie, ministères, bailleurs de fonds. Ce processus a identifié quatre orientations stratégiques : la gouvernance urbaine, le cadre de vie et l'habitat, le développement économique local et régional ainsi que l'intégration sociale urbaine. Ces orientations stratégiques constituent les grandes idées d'un plan d'action à mettre en oeuvre pour les 103 agglomérations du système urbain national, composé de petits centres en cours d'urbanisation, des villes secondaires, des capitales régionales et de la capitale nationale.

En matière d'amélioration de la gouvernance urbaine, les orientations portent sur l'appui à l'amélioration des ressources, le renforcement de la capacité à gérer et à planifier, le développement de partenariats avec les acteurs locaux et avec l'État. En ce qui concerne le cadre de vie et l'habitat, les objectifs sont d'améliorer le cadre de vie des pauvres et d'accueillir les nouveaux urbains, rendre la ville plus équitable par l'amélioration de l'accès à la citoyenneté urbaine à travers le foncier, le logement et les services de base. Il s'agit d'intégrer les quartiers d'exclusion, de mettre à niveau les infrastructures, de développer des mécanismes financiers durables pour l'urbanisation et d'anticiper l'extension de la ville.

Sur le plan du développement économique local et régional, il s'agit d'accompagner le développement des potentialités d'entreprise, de stimuler les échanges villes-régions et de faire émerger les pôles économiques régionaux.

Pour ce qui est de l'intégration sociale urbaine, le but est d'assurer une meilleure insertion socioéconomique des pauvres pour la promotion de la citoyenneté et de la vie sociale dans les quartiers, le soutien à l'insertion économique et à la participation des pauvres aux

bénéfices de la croissance, l'assurance de la protection des personnes et des biens.

Pour la mise en oeuvre du programme, les besoins et priorités ont été exprimés par type de ville par les maires au cours des concertations sur le terrain. Pour affiner ces priorités, consolider et pérenniser le processus de partenariat engagé, il est proposé une structure de concertation et de partenariat pour le développement urbain par région, associant les acteurs locaux et l'État, ceci pour aboutir à un contrat État-ville.

La tenue de la présente session extraordinaire arrive à point nommé pour notre pays, dans la mesure où les enjeux liés au volet urbain de notre stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté requièrent l'appui inévitable de nos partenaires de développement pour leur concrétisation effective et fructueuse.

Pour terminer, nous réitérons notre entière souscription aux nouvelles orientations préconisées par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains, sous la houlette de Mme Anna Kajumulo Tibaijuka, centrées autour de deux thèmes majeurs : la sécurité d'occupation résidentielle et la bonne gouvernance urbaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Chombo, Ministre de l'administration locale, des travaux publics et du logement national du Zimbabwe.

M. Chombo (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Comme les autres pays en développement, le Zimbabwe fait face à des problèmes, mais notre détermination à mettre en oeuvre le Programme pour l'habitat est évidente et des progrès importants ont été enregistrés dans cette entreprise.

Nous considérons l'esprit d'équipe créé par la mise en place de notre Commission nationale pour l'habitat comme une stratégie fondamentale en vue de réduire les listes d'attente des demandeurs de logement, qui existent dans tous les centres urbains du pays, et aider à fournir des logements dans les zones rurales. Cette Commission est chargée principalement de faciliter, coordonner et promouvoir les activités de toutes les parties concernées qui souhaitent contribuer à la fourniture de logements.

Des progrès ont été faits dans la fourniture de logements aux citoyens zimbabwéens, même si nous accusons un retard de plus d'un million d'unités en

matière de construction de logements. Mon gouvernement joue actuellement plus un rôle de facilitateur que de fournisseur direct de logements. Nous encourageons et facilitons l'offre de logements par des approches impliquant les autorités locales, le secteur privé, les donateurs et les bénéficiaires eux-mêmes, dans des partenariats qui permettent de rassembler les ressources et les compétences. Ces approches ont permis la construction de plus de 100 000 nouveaux logements depuis la Conférence d'Istanbul de 1996.

La Commission a élaboré la Politique nationale de logement, qui a été approuvée par le Gouvernement et qui constitue à présent notre cadre de travail qui nous permettra d'assurer que chaque citoyen au Zimbabwe aura un lieu décent pour se loger. Ce document directif résulte de larges consultations et en tant que tel, il jouit d'un soutien national qui a été au-delà des milieux gouvernementaux.

Assumant son rôle de facilitateur, notre gouvernement s'est lancé dans un processus de décentralisation, en particulier des zones et infrastructures urbaines sous contrôle central. Tout en mettant en oeuvre le processus de décentralisation, nous devons nous assurer que les autorités locales peuvent assumer leurs nouvelles responsabilités. Nous entreprenons donc un travail de mise en place de capacités au sein de nos conseils, et je suis heureux d'annoncer que des résultats positifs ont été obtenus.

Le Zimbabwe recherche systématiquement des innovations dans les domaines des technologies de construction et des systèmes réglementaires. Nous encourageons également les autorités locales à faire des enquêtes, expériences et tests sur des matériaux de construction et des méthodes prestations de services alternatifs. Cela requiert un changement de paradigme mais nous notons certains résultats positifs, bien que des échecs ont également été recensés.

Au Zimbabwe, nous ne sommes pas seulement préoccupés par le problème du logement urbain, sachant que la majorité de notre population vit dans des zones rurales. Mon gouvernement s'est lancé dans un vaste programme de réforme foncière qui suscite une vive attention de la communauté internationale.

Le programme de réforme foncière ne vise pas seulement à redistribuer les terres. Il s'occupe aussi de fournir une infrastructure de base, des logements et des facteurs de production pour permettre aux exploitants

agricoles de prospérer et d'améliorer leur train de vie. Étant donné l'ampleur de ce programme de réforme foncière, notre pays va connaître des changements considérables dans les modèles d'établissements humains. La construction de 200 000 nouveaux logements pour des personnes qui ont été pendant des années privées d'accès aux terres agricoles et qui ont en conséquence souffert de la pauvreté est un grand défi à relever. Je voudrais profiter de cette occasion pour lancer un appel à la communauté internationale progressiste pour qu'elle nous aide à redresser les déséquilibres et à assurer un mode de vie convenable à toute notre population.

Comme je l'ai déjà dit, nous sommes en train de décentraliser le pouvoir en direction des autorités locales et il est maintenant plus facile pour elles de fournir les infrastructures de base. Nous prévoyons le développement de petits centres urbains plutôt que l'expansion urbaine associée aux grandes villes. Mon gouvernement a déjà créé un système d'avantages fiscaux pour ceux qui investissent dans ces petits centres.

Les membres conviendront avec moi que pour qu'il soit possible de réaliser les objectifs du Programme pour l'habitat, il faut disposer du financement nécessaire. Comme l'indique le paragraphe 26 du projet de Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire,

« la mobilisation de ressources intérieures et des politiques nationales judicieuses sont indispensables au financement du logement et des établissements humains ». (A/S-25/2, par. 26).

Par ailleurs, le Programme pour l'habitat exige des gouvernements qu'ils renforcent les mécanismes financiers existants et mettent au point des approches novatrices pour le financement de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat.

Dans ce domaine, mon gouvernement, en collaboration avec le secteur privé, a ouvert la voie à la création du marché hypothécaire secondaire pour mobiliser un financement national. De nouvelles lois sont à l'étude et doivent permettre de mobiliser de nouveaux éléments actifs tels que les caisses de pension, les compagnies d'assurances et les banques dans le domaine de la création de logements. Le programme de renforcement des capacités qui est mis en oeuvre par mon gouvernement encourage les

autorités locales à participer aux marchés financiers. Des agences d'évaluation financière ont maintenant été mises sur pied pour évaluer la capacité d'endettement des autorités locales qui souhaitent emprunter sur le marché libre.

Malgré ces efforts, nos ressources seront toujours insuffisantes. À la dix-huitième session de la Commission des établissements humains, j'ai dit que c'est en Afrique que se trouvent certains des pays les plus pauvres du monde. Le paragraphe 50 du Programme pour l'habitat demande aux pays développés de tout mettre en oeuvre pour

« atteindre l'objectif convenu, c'est à dire consacrer 0,7 % du produit national brut ... à l'aide publique au développement ». (A/CONF.165/14, annexe II).

Conformément à cette disposition, j'implore les pays industrialisés d'être sensibles à notre position et d'appuyer le Programme spécial pour l'Afrique de la Banque mondiale en finançant des initiatives du Centre des Nations Unies pour les établissements humains et en assurant un appui financier aux institutions des Nations Unies qui s'occupent des problèmes de l'Afrique.

Je voudrais assurer les participants que nous ne cesserons pas de tout mettre en oeuvre pour faire en sorte que le droit au logement consacré dans la Déclaration soit une réalité au Zimbabwe. On dit sans cesse que le monde est un village planétaire; nous tenons certainement à ce que la partie de ce village qui est la nôtre soit constituée de maisons convenables, respectueuses de l'environnement et abordables dont les occupants en sont aussi les propriétaires, et non pas de baraques comme c'est si souvent le cas dans le tiers monde.

Je lance un appel à tous les participants pour qu'ils pensent aux générations futures qui ne pourront reconnaître notre mérite et nous respecter que si nous leur laissons un cadre de vie convenable. Cette session doit donner naissance à l'espoir et faire prendre conscience de l'urgence. Je souhaite que nos délibérations soient couronnées de succès alors que nous nous efforçons de jeter des bases solides pour l'avenir.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Francis Babu, Ministre

d'État aux travaux publics, au logement et aux communications de l'Ouganda.

M. Babu (Ouganda) (*parle en anglais*): C'est pour moi un honneur et un privilège que de prendre la parole au nom du Gouvernement ougandais à cette session extraordinaire de l'Assemblée. L'Ouganda a participé pleinement à la réunion régionale qui a eu lieu à Addis-Abeba, (Éthiopie) en novembre 2000 et mon gouvernement souscrit à la Déclaration d'Addis-Abeba sur les établissements humains en ce nouveau millénaire. Dans cette Déclaration, les États Membres africains réaffirment leur adhésion au Programme pour l'habitat adopté en 1996 à Istanbul, notamment à ses dispositions couvrant la fourniture d'un logement convenable pour tous, des établissements humains durables, la facilitation, une participation ouverte à tous, l'égalité entre les sexes et l'adoption d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes. L'Ouganda espère que les éléments majeurs de la Déclaration d'Addis-Abeba seront incorporés dans la déclaration finale sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire, car ce sont des directives utiles et proactives dans notre détermination d'améliorer les établissements humains.

Comme tout autre État Membre en développement de l'ONU, l'Ouganda a été confronté à un certain nombre de problèmes et de contraintes dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Citons notamment: la pauvreté et le chômage qui ont un effet négatif sur la plupart des ménages et les rendent incapables d'améliorer leurs conditions de vie et leur qualité de vie; et la faiblesse institutionnelle due à un manque de capacités à tous les niveaux parmi les protagonistes. Malgré tous ces problèmes et contraintes, nous nous sommes efforcés de mettre en oeuvre le Programme pour l'habitat. À cet égard, l'Ouganda invite instamment les autres États Membres à veiller à ce que l'élimination de la pauvreté et l'allégement de la dette soient au coeur de la déclaration. Tous les autres aspects de la déclaration tournent autour de ces deux considérations.

Un homme qui a faim est un homme en colère. La démocratie, la bonne gouvernance, un logement pour tous et toutes les valeurs familiales resteront lettre morte si le peuple a faim. Nous savons tous que le développement durable est un autre élément clé du Programme pour l'habitat. Le Gouvernement ougandais accorde la plus grande priorité à

l'élimination de la pauvreté. Nous avons adopté un plan d'action global pour l'élimination de la pauvreté, et avons créé un fonds d'action contre la pauvreté ainsi que de nombreux autres programmes destinés à donner au peuple les moyens d'agir et à améliorer les revenus de tous les ménages.

Il est absolument indispensable que nos partenaires de développement renforcent leur appui à l'élimination de la pauvreté en consacrant comme convenu 0,7 % de leur produit national brut à cet objectif. Actuellement, l'ensemble du plan d'investissement public de mon pays est conçu en vue d'éliminer la pauvreté. Ceci a eu pour conséquence une réduction relative des niveaux de pauvreté qui a été possible surtout en raison de la stabilité macroéconomique et du respect des réformes économiques engagées par le Gouvernement depuis 1986. C'est ainsi que l'Ouganda a réuni les conditions requises pour obtenir un allègement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

En raison de son expérience, l'Ouganda préconise pleinement un allègement total de la dette des pays en développement dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, et un assouplissement des conditions imposées pour l'allègement de la dette.

L'Ouganda est conscient de l'importance primordiale des terres et du statut d'occupation pour les établissements humains et pour le développement en général. Comme l'a dit Charles Abrams il y a longtemps de cela, « plus l'occupation foncière est sûre, plus le bâtiment construit sera solide ». Je suis fier de dire que la constitution ougandaise donne aux citoyens ougandais la pleine propriété foncière. Elle reconnaît les différents régimes fonciers, notamment l'occupation foncière coutumière et le régime de pleine propriété. D'autre part, la nouvelle loi foncière de 1998, assure la sécurité d'occupation aux anciens squatters qui occupent des terres depuis 12 ans ou plus.

En ce qui concerne la gouvernance, l'Ouganda a adopté sans réserve le principe de la décentralisation et de la gouvernance démocratique. La loi de 1997 sur les autorités locales fournit un cadre juridique pour rendre opérationnelle la gouvernance décentralisée. Le Gouvernement a totalement décentralisé les pouvoirs exécutifs et législatifs, ainsi que les pouvoirs de prendre des décisions fiscales. Il est en train de décentraliser progressivement le budget du développement.

La gouvernance est cruciale pour le développement durable des établissements humains. Dans le cadre de la politique de gouvernance basée sur la décentralisation et permettant une politique du logement, des organisations communautaires ont été habilitées à planifier et à mettre en oeuvre, sur une base autonome, des programmes de développement de logements et d'établissements humains.

En ce qui concerne la gestion de l'environnement, l'autorité nationale de gestion de l'environnement a été créée et ses statuts lui confèrent le pouvoir de superviser toutes les questions d'environnement en Ouganda. Le concept de partenariat public-privé pour l'environnement urbain est en train d'être introduit en Ouganda avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement et est destiné à améliorer les services et l'infrastructure de base. L'Ouganda se félicite de cette initiative public-privé et on s'est engagé à la mettre en oeuvre comme une mesure pour améliorer l'environnement dans le pays.

Nous croyons et nous espérons que cette fois nos souhaits et nos engagements dans le cadre de l'ensemble du processus d'Istanbul+5 seront réalisés et que tous les acteurs joueront leur rôle pour assurer que nous mènerons à bien les futures initiatives proposées. Avant de terminer, je serai comme *Oliver Twist* et je demanderai davantage à nos partenaires du développement, afin que nous puissions réaliser le Programme pour l'habitat.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne à présent la parole à S. E. le cheikh Khalid Bin Abdulla Al-Khalifa, Ministre du logement et de l'agriculture de Bahreïn.

Le cheikh Al-Khalifa (Bahreïn) (*parle en arabe*): J'ai l'honneur de prendre la parole en ma qualité de chef de la délégation de Bahreïn à la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et l'évaluation de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat.

J'ai le plaisir de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection en tant que Président de l'Assemblée générale à cette session et je vous souhaite plein succès dans cette fonction. C'est aussi un privilège pour moi de vous transmettre les félicitations des dirigeants du Bahreïn moderne.

Le Bahreïn connaît un développement politique démocratique qui met l'accent sur les droits de

l'homme, la liberté d'expression et la participation parlementaire.. Ce mouvement en faveur des réformes démocratiques a été initié par l'Émir de Bahreïn, S. A. le cheikh Hamad Bin Isa Al-Khalifa dans la Charte nationale que le peuple de Bahreïn a adoptée, à une écrasante majorité.

L'État de Bahreïn a, au cours des cinq dernières années, participé efficacement, aux niveaux national et régional, à la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Ceci se retrouve clairement dans le rapport national de mon pays. Réalisant l'importance et la nécessité de la coopération régionale, particulièrement au sein du monde arabe, l'État de Bahreïn a accueilli en l'an 2000 la réunion régionale arabe de préparation d'Istanbul+5, dont un document important est la Déclaration de Manama.

La Déclaration de Manama reflète clairement une vision unifiée des États arabes participants en ce qui concerne la voie à suivre pour le développement d'établissements humains durables au sein de la région arabe. Dans la Déclaration, on trouve un grand nombre de références spéciales importantes, y compris des références au lien étroit et complet qui existe entre le développement durable et la qualité de la vie. Nous espérons que le contenu de la Déclaration de Manama sera reflété dans la déclaration d'Istanbul+5.

Le Bahreïn et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains ont une longue histoire de coopération étroite, directe et indirecte. Cette coopération a abouti à un certain nombre de programmes communs, y compris la création du programme des indicateurs urbains de Bahreïn et l'observatoire national urbain de Bahreïn. L'établissement d'une stratégie de développement urbain durable est prévu dans un proche avenir.

M. Shihab (Maldives), Vice-Président, assume la présidence.

Nous souhaitons à cette occasion féliciter le Centre des Nations Unies pour les établissements humains pour l'excellent travail qu'il accomplit aux niveaux mondial, régional et national, notamment à Bahreïn, et exprimer nos remerciements pour le choix de Bahreïn comme un des États où la campagne mondiale pour la bonne gouvernance urbaine sera lancée. Nous continuerons d'appuyer le Centre et ses activités.

En tant qu'État Membre de l'ONU et de ses institutions, et récemment en tant que membre de la Commission des droits de l'homme et de la Commission économique et sociale, le Bahreïn a participé activement aux conférences, sessions et réunions organisées par les organisations internationales dans une variété de domaines, y compris dans celui des établissements humains qui relève à Bahreïn du Ministère du logement et de l'agriculture. À cet égard, le Bahreïn a pris part au niveau mondial à la Conférence de Vancouver en 1976 et à la Conférence Habitat II à Istanbul en 1996.

Aux niveaux régional, le Bahreïn a participé à la Journée mondiale de l'habitat et à la journée arabe du logement qui a été célébrée par les ministres arabes du logement pour affirmer que le logement est équivalent à la stabilité et à un environnement sûr.

Au niveau national, l'État de Bahreïn a pris des mesures progressives dans le domaine des établissements humains, en particulier depuis la création du Ministère du logement et de l'agriculture en 1975. Les programmes et activités de Bahreïn sont guidés par le principe selon lequel on doit fournir un logement convenable à toute famille qui n'en possède pas ou qui n'a pas les moyens de construire un tel logement. Ce principe est scellé dans la Constitution de Bahreïn, laquelle affirme que l'État fournira un logement à ceux dont les revenus sont limités.

Sur cette base, depuis 1975, le Ministère du logement et de l'agriculture a lancé, avec succès, des programmes et des projets de logements multiples. Le résultat est qu'environ 62 % de la population sont à présent soutenus par ces programmes. Le Gouvernement de Bahreïn a fourni aux familles nécessiteuses qui se trouvent dans des circonstances difficiles des logements et d'autres services sociaux, en plus de l'aide accordée par le biais de la dotation de l'Émir pour les services sociaux. Ces programmes et mécanismes, placés sous la direction de l'Émir de Bahreïn, sont conformes aux recommandations et résolutions de l'ONU, et notamment de celles du Centre des Nations Unies pour les établissements humains.

Nous attendons avec impatience le succès de la présente session qui permettra de poser les fondations qui fourniront à chaque famille et chaque individu une vie de dignité dans une société dont le bien-être présent et futur est assuré.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Ali Abdol Alizadeh, Ministre du logement et du développement urbain de la République islamique d'Iran.

M. Abdol Alizadeh (République islamique d'Iran) (*parle en perse; interprétation anglaise fournie par la délégation*) : L'examen après cinq ans de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) tenue à Istanbul devrait nous fournir une occasion unique de faire le point sur la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, d'évaluer nos accomplissements et les obstacles rencontrés au long du chemin, d'identifier les défis actuels et qui émergent, et de chercher d'autres initiatives et actions pour les relever. La seule raison d'être de cette session d'examen est d'être capable de s'appuyer sur le passé et d'aller de l'avant.

Tout d'abord, je saisis cette occasion pour exprimer notre profonde gratitude au Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH/Habitat) pour son excellent travail, notamment la préparation de directives fort utiles pour la présentation du rapport national.

En ce qui concerne la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, nous avons entrepris ces cinq dernières années une série d'actions et de mesures pour que le processus soit durable. Je voudrais appeler l'attention sur certains enseignements tirés au cours du processus.

Premièrement, comme cela a été souligné lors de la réunion régionale préparatoire de haut niveau, l'accès à la terre ne suffit pas à lui seul pour garantir la fourniture de logements. Vingt années d'expérience ont permis qu'un changement s'effectue au niveau de la politique nationale, passant de la simple distribution des terres à la fourniture de logements. Deuxièmement, le changement en matière de politique du logement a été accompagné par un développement plus marqué des activités et des contributions du secteur privé, dont les effets positifs au niveau national sont tout à fait perceptibles.

Troisièmement, l'élaboration et la mise en oeuvre du plan « location à propriété » pour les jeunes couples et les ménages dont les femmes sont les chefs se sont avérées être une politique utile, populaire et fort prometteuse. Quatrièmement, l'élargissement de l'accès au crédit pour les jeunes et les défavorisés grâce au soutien accordé aux fonds non

gouvernementaux et aux institutions de crédit spécialisés et à but non lucratif; cinquièmement, le renforcement du rôle des organisations communautaires en tant qu'institutions compétentes et efficaces pour la fourniture de logements; sixièmement, la création d'un système intégré et coordonné de gestion urbaine et rurale afin de contrôler et de guider le processus de développement urbain et les activités des agences responsables de la fourniture des services et des équipements d'infrastructure; et, enfin, l'accent mis sur l'élimination du monopole, la participation accrue de la population et de la société civile ainsi que la promotion des activités des organisations non gouvernementales, le renforcement de l'investissement du secteur privé et du rôle des conseils islamiques locaux.

S'agissant de la promotion de la gouvernance locale, il me faut ajouter qu'au début de 1994 des élections démocratiques libres à travers le pays pour les conseils locaux, des villes et des villages, représentant ainsi un pas important dans la voie de la décentralisation efficace de la prise de décisions, du partenariat et de la participation à la mise en oeuvre des politiques.

Je voudrais maintenant très brièvement appeler l'attention sur certains des problèmes majeurs anciens et actuels auxquels la communauté internationale se heurte. Tout d'abord, je tiens à dire que je conviens avec vous Monsieur le Président, que nous sommes à l'aube d'un millénaire urbain. Mais, n'oublions pas les millénaires ruraux presque entièrement négligés, en particulier dans le monde en développement.

La situation précaire des réfugiés est pire que celle des campagnes, un phénomène malheureusement persistant aux dimensions mondiales qui exige une réponse collective urgente au niveau mondial. Le sort des réfugiés et des sans-abri ne peut être mieux illustré que par celui du peuple palestinien opprimé. Nous pensons que ce rassemblement international important sur les établissements humains doit, de par sa logique même, adopter une position très ferme pour dénoncer la politique israélienne de destruction systématique des habitations palestiniennes et d'expansion simultanée des colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés.

Ayant pris la parole ici en ma qualité de représentant de la République islamique d'Iran, je peux seulement terminer sur une note positive et affirmer

que le modèle de dialogue entre les civilisations, introduit par le Président Khatami, fournit le cadre et la voie les plus appropriés pour la promotion d'un niveau plus élevé de coopération universelle et de coopération internationale efficace. Ce n'est que par la coopération fondée sur le dialogue à tous les niveaux que la communauté internationale aura de bonnes chances d'atteindre les objectifs du Programme pour l'habitat et de la présente Conférence d'examen.

Je vous remercie beaucoup, monsieur le Président, et vous souhaite, à vous et à votre Bureau, tous mes vœux de succès dans la conduite de la Conférence pour un résultat à la hauteur des défis du moment et de la situation.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Nguyen Tan Van, Vice-Ministre, Ministère de la construction du Viet Nam.

M. Nguyen Tan Van (Viet Nam) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi au nom de la délégation du Gouvernement vietnamien de transmettre nos salutations à tous les délégués présents à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les établissements humains.

Le logement est reconnu comme un droit fondamental de l'être humain et il constitue une source de préoccupation majeure dans la vie quotidienne de toutes les couches de la population. Le Viet Nam est un pays de terres exiguës et de population dense, avec une économie en développement et des conditions climatiques rigoureuses. Tous ces facteurs ont obligé le peuple vietnamien à améliorer ses logements, contribuant ainsi à l'augmentation du nombre de logements disponibles.

Conscient du rôle et de l'importance du logement dans le processus de développement économique et social du pays, le Gouvernement a concentré ses efforts et son attention dans la recherche d'une solution au problème du logement, notamment par la construction de logements dans les zones urbaines, comme il convient, de façon à répondre aux besoins en logement nés de l'essor rapide de l'urbanisation au cours des dernières années.

Depuis la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, qui s'est tenue à Istanbul, le développement du logement a connu au Viet Nam de grandes et positives transformations. Le Gouvernement vietnamien a mis en oeuvre une politique visant à

abroger le système de subventions au logement, et tient la population informée de toutes les possibilités de logement, en particulier dans les zones urbaines.

L'État a surtout concentré son attention notamment sur une série de mesures, telles que la réforme des mécanismes d'investissement pour le développement, la formation de la main-d'oeuvre employée dans la construction des logements, la privatisation des logements de l'État, l'autorisation d'investissements prioritaires pour la construction de logements dans les villes et la facilitation de l'acquisition des terres pour la construction de logements, entre autres. Ces politiques ont permis qu'au Viet Nam des transformations positives s'effectuent dans le secteur du logement.

Au cours des cinq dernières années, près de 39 millions de mètres carrés de logements nouveaux ont été construits; 75 % de ces logements ont été bâtis grâce aux fonds privés de la population. La superficie habitable moyenne par habitant a atteint 8 mètres carrés en 2000. L'État tient pour primordiales la construction de logements pour les populations des régions touchées par les inondations et les cyclones ainsi que l'amélioration du cadre de vie le long des canaux dans les zones urbaines et industrielles.

Le Gouvernement encourage la construction d'appartements dans les villes afin de satisfaire les besoins des habitants à revenu faible et moyen. Il attache une grande importance à ces constructions qui se font conformément aux caractéristiques du terrain et aux exigences inhérentes à la croissance démographique.

Toutefois, l'insuffisance du parc immobilier et l'existence de quelque 10 millions de mètres carrés de logements en mauvais état continuent de poser un énorme défi au Viet Nam, notamment les logements où vivent les populations à faible revenu dans les grandes villes et les zones rurales où se produisent souvent inondations et cyclones.

Dans les zones urbaines, nombre de particuliers ont construit leurs propres logements dont l'infrastructure est souvent défectueuse et il n'existe aucun contrôle pour la préservation de l'environnement et de sa beauté naturelle. Par conséquent, le Gouvernement vietnamien a non seulement accru le parc mais à l'heure actuelle, le Gouvernement et les autorités urbaines prennent des mesures prioritaires

afin de résoudre le problème des constructions sauvages.

La politique du logement est étroitement liée aux autres politiques sociales, telles que la lutte contre la faim, la réduction de la pauvreté et la création d'emplois, politiques qui ont toutes pour objectif de favoriser l'égalité sociale. La construction de logements et la réforme environnementale stimuleront ensemble une croissance saine du marché du logement et faciliteront le développement de l'économie nationale.

En matière de logement, il faut aider en priorité les populations pauvres ou à faible revenu. Pour stimuler l'ensemble de l'économie, y compris les investissements étrangers dans le secteur du développement du logement, le Gouvernement élaborera une politique en vue de créer les conditions favorables aux investissements dans les logements et d'accorder la priorité à ces investissements.

Au cours des cinq prochaines années, il faudra à la population 60 millions supplémentaires de mètres carrés de logements, ce qui permettra d'accroître la superficie moyenne par habitant de 10 à 12 mètres carrés. Le Viet Nam a commencé à mettre en oeuvre une stratégie de développement économique et social pour la période 2001-2010, ainsi qu'un plan quinquennal pour la période 2001-2005. Nous sommes prêts à établir des relations avec tous les pays et toutes les organisations internationales sur la base de relations égales en matière de coopération et de développement.

Pour ce qui est du développement du logement, le Gouvernement vietnamien est résolu à mettre en place les conditions favorables à des investissements étrangers au Viet Nam. Je voudrais saisir cette occasion pour dire que nous espérons recevoir bientôt l'aide précieuse offerte par les gouvernements, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales, les personnalités et autres particuliers du monde entier pour favoriser le développement économique et social du Viet Nam, en général et du secteur du logement en particulier.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Ileana Tureanu, Secrétaire d'État, Ministre des travaux publics, des transports et du logement de la Roumanie.

Mme Tureanu (Roumanie) (*parle en anglais*) : En évaluant les progrès réalisés dans la mise en oeuvre

les engagements et des stratégies relatifs au Programme pour l'habitat, le Gouvernement roumain souhaite présenter à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale l'état d'avancement de l'exécution des programmes élaborés et de l'application des mesures prises au niveau national.

La Déclaration d'Istanbul a montré qu'il était important de situer les questions de développement du logement dans une perspective durable. En appliquant simultanément diverses mesures, le Gouvernement roumain est décidé à appuyer le développement durable des établissements humains et à accroître la capacité des protagonistes de mobiliser des ressources pour résoudre les problèmes de logement.

Les grandes politiques et les actions du gouvernement sont axées sur deux domaines principaux : une activité législative continue pour appuyer le développement durable des établissements humains, et le renforcement du rôle du Gouvernement en tant que facilitateur et catalyseur du développement du secteur du logement.

La stratégie à moyen terme du Gouvernement roumain reflète les liens étroits établis entre le développement durable des établissements humains et un processus de réforme accéléré visant à mettre sur pied une économie de marché efficace. Le cadre général d'une telle approche figure dans le Programme national pour le développement physique de la Roumanie. Les programmes et les politiques précis définis dans le plan national portent essentiellement sur les grandes questions qui exigent que le Gouvernement prenne des mesures pour atteindre les objectifs globaux de la réforme socioéconomique et le développement durable des établissements humains. Il s'agit des aspects suivants : les infrastructures de transport, la gestion de l'eau, le patrimoine culturel et naturel, le réseau d'établissements humains et la prévention des catastrophes naturelles.

Les documents du plan national ont été adoptés par le Parlement roumain en tant que lois-cadres, et ils constituent les principes directeurs destinés à tous les acteurs pertinents aux niveaux central et local, et orientent les programmes gouvernementaux et les investissements privés. Le réseau des établissements humains intéresse particulièrement le Gouvernement roumain. Compte tenu des changements économiques et sociaux importants introduits par les réformes, il est indispensable de restructurer et de remodeler les

établissements urbains et ruraux pour améliorer les conditions de vie des habitants.

Une analyse exhaustive des établissements humains reposant sur 30 indicateurs, a montré quels étaient les défis prioritaires, à savoir la nécessité, tout d'abord, de renforcer le caractère polycentrique du réseau de villes en réduisant les disparités entre Bucarest, la capitale, d'une part, et les autres villes et municipalités d'autre part; deuxièmement, de renforcer le rôle des villes petites et moyennes dans les régions avoisinantes afin de dispenser des services sociaux et communautaires de meilleure qualité sur l'ensemble du territoire; et troisièmement, d'arrêter la dégradation continue des conditions de vie en milieu rural et de lancer le développement économique et social grâce à des infrastructures et des services publics améliorés.

Une section spéciale du plan national est consacrée à la prévention des catastrophes naturelles – séismes, inondations et glissements de terrain. La loi stipule que les autorités locales, en collaboration avec les institutions spécialisées, doivent identifier les régions à risque et en dresser la carte. Elles doivent prendre des mesures de planification et des mesures techniques spéciales pour protéger les établissements humains et leurs habitants des conséquences des catastrophes naturelles.

La question du logement occupe une place importante dans le programme du Gouvernement pour les quatre prochaines années. Après une décennie de réforme économique et sociale, il est généralement admis que le logement est un secteur important de l'économie qui apporte une contribution considérable à la formation brute de capital. C'est aussi un facteur clef du développement des établissements humains qui assure la stabilité sociale et le bien-être des particuliers et des familles.

Le principe de base qui sous-tend l'action du Gouvernement est sa détermination à parvenir à mettre en place une économie de marché compétitive. Cette volonté se reflète dans les grands principes de la politique de la Roumanie en matière de logement, à savoir une meilleure définition du rôle de l'État, rôle qui consiste à faciliter le développement des mécanismes de marché et à veiller au bon fonctionnement du marché du logement; à favoriser l'accès au marché pour tous les acteurs participant au développement du secteur du logement, et à fournir un filet de sécurité aux nécessiteux. La Stratégie nationale pour l'habitat

pour les quatre prochaines années, élaborée par le Ministère des travaux publics, des transports et du logement, vise à atténuer les charges imposées par la relation existant entre le prix du marché des logements et le revenu moyen des ménages, à faciliter l'accès au marché des catégories particulières, notamment les jeunes et les familles, à encourager l'investissement privé en matière de logements, et à renforcer le rôle de l'Agence nationale de logement en tant que promoteur et institution de prêt.

Nous notons avec satisfaction que nos priorités et préoccupations sont bien reflétées dans la déclaration qui sera adoptée par cette session. La Roumanie réaffirme son attachement à la mise en oeuvre continue des dispositions du Programme pour l'habitat et s'engage à participer à la coopération internationale dans ce domaine très dynamique, en profitant davantage de l'appui et de l'aide pour réaliser ses programmes nationaux.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Sergey Kruglik, Premier Vice-Président du Comité pour la construction, le logement et l'économie municipale de la Fédération de Russie.

M. Kruglik (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation de la Fédération de Russie voudrait souligner l'importance de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale en tant qu'événement symbolique dans le cadre de la coopération internationale dans le domaine du développement durable des établissements humains urbains et ruraux. Nous considérons l'objectif principal de ce forum comme étant une évaluation objective des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des décisions de la Conférence d'Istanbul sur les établissements humains et l'élaboration d'approches agréées pour la poursuite d'efforts internationaux assurant le développement durable des établissements humains.

Tout en reconnaissant les succès réalisés par un certain nombre de pays dans ce domaine, nous ne pouvons ignorer les problèmes qui persistent et qui s'aggravent parfois. Le processus de la mondialisation qui s'accélère présente un potentiel considérable pour accélérer le développement socioéconomique; il peut également accroître les dangers de la marginalisation et de l'exclusion des pays qui ne peuvent s'y intégrer. Comme l'indique la Déclaration du Millénaire, le principal défi que nous devons relever est de faire en

sorte que la mondialisation devienne une force positive pour tous les peuples et tous les États, et notre travail aujourd'hui doit apporter une contribution majeure à la réalisation de ce noble objectif.

Dans sa politique d'établissements humains, le Gouvernement de la Fédération de Russie s'inspire des dispositions du Programme pour l'habitat, adopté à Istanbul, en tant que plan à long terme. Les deux priorités de base d'habitat décent pour tous et de développement durable des établissements humains sont mises en pratique.

En Russie, le droit des citoyens au logement est garanti par la Constitution. Au titre des lois fondamentales, les pauvres et plusieurs autres catégories de citoyens disposent d'un logement gratuit ou acquis à un prix abordable. Le droit à la propriété privée en Russie est protégé par la loi. Au cours des dernières années, une série de lois et de décisions gouvernementales ont été adoptées pour assurer la protection sociale et juridique des citoyens en matière de propriété, y compris des membres mineurs de la famille. Les réformes du secteur du logement, entreprises dans les années 90, font partie intégrante des réformes économiques de la Fédération de Russie. Le cadre législatif existant régissant les secteurs du logement et municipal connaît des améliorations et du fait des réformes, à la fin de 1999, près de 60 % du parc immobilier en Russie étaient privatisés. La plupart des citoyens du pays sont devenus propriétaires de leur logement et un marché immobilier a commencé à voir le jour.

Le Gouvernement prend toutes les mesures possibles pour garantir les intérêts des plus vulnérables, des personnes non protégées socialement et des plus pauvres. Un programme d'assistance sociale est mis en oeuvre sous forme de subventions pour le paiement des coûts de logement et des charges. Près de 73 % de la population russe vit dans les villes et l'amélioration de la gouvernance urbaine et le développement font partie des grandes priorités. Après la Conférence d'Istanbul, nous avons commencé à appliquer activement le système international d'indicateurs urbains et d'habitat pour contrôler le développement urbain et à cette fin, des services de contrôle urbain ont été mis en place.

Parmi les objectifs les plus importants dans le domaine du développement durable d'établissements humains, il y a la garantie de la durabilité des systèmes

d'infrastructures urbains, y compris des systèmes de transport publics. En outre, une attention particulière est accordée à l'amélioration du fonctionnement des organes autonomes locaux pour renforcer l'infrastructure sociale des établissements humains, à savoir l'éducation, les soins de santé, la protection sociale et d'autres services.

La Russie connaît une période difficile de réformes du marché à grande échelle, ce qui crée des problèmes supplémentaires pour la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme pour l'habitat. Dans cette situation, la coopération internationale est très importante, et nous aide beaucoup dans nos efforts. À cet égard, nous voudrions souligner l'utilité et l'efficacité de notre coopération avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains, qui est la principale organisation du système des Nations Unies dans ce domaine. Les projets mis en oeuvre en Russie, avec l'aide du Centre, ont renforcé nos efforts dans des domaines tels que l'amélioration de la gouvernance urbaine, la gestion du parc immobilier et les infrastructures municipales, entre autres.

Nous pensons que le travail du Centre pour les établissements humains et d'autres organisations du système des Nations Unies dans l'intérêt des pays à économies en transition, doit être développé. Nous pensons que les priorités de cette action doivent inclure une amélioration de la législation en matière de logement, la mise en place des bases juridiques pour assurer la participation des citoyens à l'organisation de l'autonomie locale, la réforme de la gestion du parc immobilier et des infrastructures économiques municipales, l'organisation des services de contrôle nationaux et locaux, l'adaptation de l'expérience internationale tournée vers l'avenir aux conditions des pays ayant entrepris des réformes dans leur marché, et le développement de modèles novateurs pour mobiliser des ressources supplémentaires, y compris les ressources du secteur privé, pour des programmes de développement durable des établissements humains.

Pour terminer, je voudrais exprimer ma conviction que cette session extraordinaire nous permettra de faire des progrès substantiels dans la réalisation des objectifs du Programme pour l'habitat en ce nouveau millénaire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Tomaz Kancler, Secrétaire

d'État du Ministère de l'environnement et de la planification de l'espace de la Slovénie.

M. Kancler (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord exprimer, au nom du Gouvernement de la Slovénie, notre grande reconnaissance pour l'initiative prise et le travail énorme réalisé par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains et par les centres régionaux en vue de promouvoir les efforts mondiaux destinés à améliorer la qualité de vie dans les établissements humains. Nous pensons que ces efforts contribueront à former une base plus solide de développement durable et de coopération mutuelle, avec l'objectif commun d'une qualité de vie meilleure. Ce travail permet également de créer un cadre adéquat qui contribue à définir des mesures de développement de l'espace pour réaliser ces objectifs, en tenant compte des principes de la démocratie et des droits de l'homme. La Slovénie se félicite de ces efforts et les appuie avec enthousiasme et de grands espoirs.

La Slovénie a déjà souscrit à la déclaration faite hier par le Ministre du logement de la Suède, au nom de l'Union européenne, et nous y adhérons pleinement. Je voudrais saisir cette occasion pour présenter brièvement quelques-uns des acquis importants du processus de mise en oeuvre du Programme pour l'habitat en Slovénie, ainsi que les objectifs prioritaires requérant d'autres actions, en vue de réaliser le développement durable.

Au cours des cinq années écoulées depuis Habitat II, la Slovénie a fait des progrès importants dans la conception d'un nouveau système de planification de l'espace, notamment dans la recherche de solutions administratives permettant d'adapter le système juridique du pays, y compris l'adaptation à une économie de marché, un système démocratique et la mise en place d'autorités locales. Aujourd'hui, des efforts importants sont faits pour améliorer la législation de planification physique de l'espace, en mettant l'accent sur la politique foncière, et préparer le nouveau plan physique de la Slovénie, qui met en place une stratégie globale de développement spatial. La Slovénie a intégré les recommandations du Programme pour l'habitat dans le processus de préparation de son plan physique qui, avec le Programme national de protection de l'environnement et la Stratégie de développement économique, constitue l'un des documents stratégiques essentiels visant le développement durable. Les grands principes de ce

concept, au regard de l'amélioration et de la durabilité de la qualité de vie, sont notamment l'utilisation rationnelle des terres, la protection de l'héritage naturel et culturel, la cohésion sociale et, bien entendu, le développement économique.

Les caractéristiques de notre pays sont aussi à l'origine de problèmes déterminés auxquels nous nous heurtons dans notre processus de développement. La Slovénie est un pays d'Europe centrale dont la superficie est d'environ 20 000 kilomètres carrés et dont la population, qui se chiffre à environ 1,9 million de personnes, vit dans un peu moins de 6 000 établissements. Le pays se caractérise par un paysage extrêmement varié et un grand nombre de petits établissements urbains. Ces caractéristiques sont reflétées dans la structure économique inégale, le développement polycentrique, une structure d'habitat dispersée et la répartition de la population.

Dans le contexte de la stratégie de développement spatial, nous soulignons l'importance prioritaire qu'il y a à parvenir à une structure urbaine équilibrée et à un réseau urbain équilibré; à gérer efficacement la croissance urbaine; à équilibrer le marché du logement; et à améliorer la politique du territoire et la politique immobilière.

Premièrement, les pays ayant de petites villes occupent une position particulière dans le contexte spatial plus général. Nous devons réfléchir à l'élaboration de stratégies définissant le rôle des petites villes dans le cadre de grands réseaux urbains. Même s'il est facile de réaliser des structures équilibrées dans le cadre de petits réseaux urbains, il est plus difficile de leur faire une place sur la base de la coopération et de la compétitivité face aux grandes villes européennes. Une attention spéciale doit également être accordée à la gestion de l'expansion vers l'extérieur des villes et des cités. Ceci entraîne la création de nouvelles structures urbaines, de zones suburbaines par exemple, qui sont aussi le résultat de politiques d'aménagement du territoire et de politiques foncières qui demeurent indéfinies.

Deuxièmement, il est également très important pour la Slovénie de mettre sur pied des marchés fonciers et immobiliers équilibrés, notamment pour assurer une meilleure fourniture de logements. Des processus comme la privatisation et la dénationalisation ralentissent le développement de ces marchés soutenu par de bonnes politiques foncières et

immobilières. Nous devons donc nous engager à faire un effort particulier afin de résoudre ces problèmes complexes. Un de nos besoins les plus importants a trait à la modernisation de l'administration des terres et du système d'information pour qu'il y ait des terres accessibles pour le développement.

La Slovénie a déjà présenté un plan d'ensemble pour la stratégie de mise en oeuvre du Programme pour l'habitat – le Programme national de mise en oeuvre du Programme pour l'habitat – dans le rapport national d'Habitat II de la Slovénie. Nous avons également fixé plusieurs objectifs prioritaires.

Mon pays applique actuellement en priorité des objectifs de développement dans tous ses nouveaux documents stratégiques et il a entrepris de mettre en oeuvre les engagements contractés dans le cadre du Programme pour l'habitat en tant que processus continu.

Nous continuerons également d'appuyer activement un développement spatial équilibré en présidant la Conférence européenne des Ministres responsables de l'aménagement du territoire jusqu'en 2003, et nous continuerons de mettre l'accent sur la qualité du développement des établissements humains. Dans l'esprit de ces efforts, des activités vont être organisées en vue de promouvoir une approche intégrée en faveur de la planification du développement spatial, de promouvoir la mise en oeuvre de principes directeurs pour le développement spatial durable du continent européen, et de préparer des propositions de projets communs qui encourageront la coopération internationale et interrégionale dans les efforts de développement spatial durable.

Je suis persuadé que cet esprit de coopération qui se poursuit, allié à un engagement politique très clair et à une prise de conscience des objectifs communs convenus par toutes les nations dans le Programme pour l'habitat, nous permettra de parvenir à de meilleures solutions face aux problèmes complexes auxquels nous sommes tous confrontés, ainsi que de parvenir au développement durable et, surtout à une meilleure qualité de vie. La Slovénie est disposée à continuer d'oeuvrer dans le sens des engagements du Programme pour l'habitat et, dans cet esprit, appuie pleinement l'adoption du projet de déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. U Tint Swe, Vice-Ministre, Ministère de la construction du Myanmar.

U Tint Swe (Myanmar) (*parle en anglais*) : C'est un honneur et un privilège pour moi que de prendre la parole à la présente vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale au nom du Gouvernement de l'Union du Myanmar.

L'organisation de cette session extraordinaire consacrée à l'examen et l'évaluation d'ensemble du Programme pour l'habitat nous offre une occasion exceptionnelle de faire le bilan des efforts déployés par notre pays pour développer les établissements humains et fixer de nouvelles priorités de développement durable.

Notre participation à toutes les sessions de fond du Comité préparatoire du processus Istanbul+5 et à la réunion préparatoire régionale en Chine nous ont permis d'être mieux sensibilisé aux problèmes de l'urbanisation en ce nouveau millénaire et de mieux les comprendre.

Dans le contexte de la région Asie-Pacifique qui s'urbanise rapidement, Myanmar qui a une population de 14 millions de citoyens sur un total de 50 millions d'habitants, connaît un rythme d'urbanisation relativement lent par rapport aux pays voisins. Les grandes villes et cités sont bien réparties géographiquement dans l'ensemble du pays. Comme notre économie repose sur l'agriculture, le développement rural reste le secteur prioritaire de l'économie nationale.

De grands succès ont été remportés dans nos efforts d'amélioration du niveau de vie de la population grâce à la construction d'infrastructures physiques et sociales, dans le domaine des transports, de l'éducation et des établissements sanitaires, dans le but de développer toutes les régions de la même manière en réduisant l'écart de développement entre les régions montagneuses et les plaines et entre les villes et les zones rurales.

Dans le secteur du logement, le Gouvernement a adopté différentes stratégies pour fournir des terres et des logements. De nouvelles stratégies ont été mises en oeuvre dans des domaines tels que l'expansion urbaine, la réinstallation des services et les projets de réaménagement.

Le rôle du Gouvernement dans le secteur du logement a évolué. Au lieu de fournir des logements il a maintenant un rôle de facilitation et de réglementation, ce qui permet au secteur privé de contribuer de diverses manières avec le Gouvernement à répondre aux besoins en matière de logement. L'une des grandes réussites dans les plans de réhabilitation des quartiers de squatters a été l'introduction de projets dits « de la baraque à l'appartement » dans les régions où vivent des squatters. Les squatters ont ainsi été logés dans les appartements qui leur ont été attribués après que la construction des nouveaux bâtiments a été achevée.

Dans le cadre de la politique officielle d'élimination de la pauvreté dans les zones rurales, des chances égales sont offertes dans la fourniture d'installations de soins de santé, d'écoles, dans la création de possibilités d'emplois, l'amélioration de l'accès à l'eau potable et la construction de routes.

En matière de gouvernance urbaine, le Gouvernement a mené différentes initiatives de décentralisation, notamment la création du Comité pour le développement de Yangon et du Comité pour le développement de Mandalay, qui relèvent directement du Président du Conseil d'État pour la paix et le développement et du Premier Ministre. Pour réaliser d'autres initiatives de développement dans d'autres grandes villes et cités, y compris dans les régions frontalières et les régions rurales, un nouveau Ministère a été créé pour pourvoir aux besoins de ces régions.

Le Gouvernement de l'Union du Myanmar s'efforce d'améliorer les niveaux de vie de la population, aussi bien dans les zones urbaines que rurales. À cet égard, le développement des zones rurales joue un rôle important. Notre Gouvernement met l'accent sur le développement harmonieux et complémentaire des régions rurales et urbaines, l'objectif étant une nation pacifique, moderne et développée.

Depuis 1988, nous avons constaté une coopération et une participation réussies entre le secteur privé et les organisations communautaires pour la création d'établissements solides ne présentant pas de danger et qui soient socialement et écologiquement durables. Nous savons que nous partageons des préoccupations communes dans le domaine de l'urbanisation. Ce faisant, les problèmes propres à chaque sous-région, et

surtout à chaque pays, ne doivent pas pour autant être laissés de côté.

En ce nouveau millénaire, le plus grand défi que nous devons relever est de développer des établissements humains viables. Le défi institutionnel clef reste le renforcement des capacités au niveau des communes, où il nous faudra bien comprendre les conditions et les besoins locaux pour remplir notre mission de développement.

Nous sommes pleinement convaincus que cette session extraordinaire, en partageant les connaissances acquises et les enseignements tirés des réussites des autres pays, aboutira à des recommandations qui nous permettront de prendre des mesures concrètes pour améliorer la qualité de vie dans les villes et dans les établissements humains.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Erwin Ortiz Gandarillas, chef de la délégation de la Bolivie.

M. Ortiz Gandarillas (Bolivie) (*parle en espagnol*) : Au nom de ma délégation et en mon nom propre, je voudrais présenter à M. Harri Holkeri mes plus chaleureuses félicitations pour son élection à la présidence de la présente vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Nous tenons en premier lieu, à souligner l'importance de la présente session dans le processus de mise en oeuvre des accords d'Istanbul. Nous devons maintenant faire un diagnostic de la situation, examiner les réalisations, les difficultés et les obstacles que nous avons rencontrés et auxquels nous faisons toujours face, surtout dans les pays en développement, mais nous ne devons pas perdre de vue la perspective dans laquelle nous faisons ces efforts.

Cet examen et cette évaluation devront se faire par le biais d'une approche globale, en tenant compte des divers niveaux, des divers aspects du concept des établissements humains en rapport avec la pauvreté, le chômage, les catastrophes naturelles, la pénurie de logements ou de services, la marginalisation des groupes vulnérables : les enfants, les femmes et les groupes indigènes. Cela doit être fait au niveau international, régional et, surtout, au niveau local.

Nous sommes certains qu'à la fin de la session, nous aurons une vision plus claire d'où nous en sommes, de ce que nous devons faire et de la direction dans laquelle nous allons.

Au niveau international, notre délégation, dont font partie également des représentants de la société civile, souhaite réitérer son engagement envers la Déclaration et le Programme d'Istanbul. Nous pensons que ces deux documents constituent une plate-forme valable et toujours d'actualité pour l'action et la coopération internationale.

Nous souhaitons souligner quelques-uns des résultats de la session de la Commission des établissements humains tenue en février dernier. Nous considérons que la création du Comité des représentants permanents en tant qu'organe subsidiaire va combler un vide qui existait entre les sessions de la Commission, ce qui permettra de donner une plus grande continuité et une impulsion aux travaux de la Commission.

Un aspect fondamental reconnu par cette Commission est le rôle que jouent et que doivent jouer les autorités locales en tant qu'acteurs directs pour garantir l'application intégrale et effective des processus de décentralisation et des programmes et projets d'établissements humains.

Nous sommes saisis aussi du projet de déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire. Cette déclaration devra donner un nouvel élan à ce processus si nécessaire qui vise à donner aux personnes démunies les conditions adéquates pour une vie digne d'un être humain.

Nous considérons qu'au niveau international, nous disposons d'une structure institutionnelle et normative suffisamment grande non seulement pour encourager, mais aussi pour accélérer la mise en oeuvre des objectifs du Programme pour l'habitat.

Nous reconnaissons que c'est à chacun de nos pays qu'incombe la responsabilité principale de développement, mais ce processus de mondialisation et d'interdépendance croissante, il existe aussi une responsabilité partagée avec nos partenaires développés, selon un principe de solidarité et de coopération.

Cette solidarité et cette coopération doivent se traduire par l'indispensable transfert de ressources financières vers les pays en développement par le biais des investissements directs, de l'aide publique au développement, de la remise de la dette, l'ouverture des marchés et la création de fonds spéciaux ou l'ouverture de nouvelles sources de crédit auprès des

institutions financières internationales. Sans cette solidarité et cette coopération, il sera difficile pour os pays de remplir les engagements d'Istanbul.

Au niveau national, la Bolivie déploie d'énormes efforts pour honorer les engagements pris lors d'Habitat II et pour atteindre ses objectifs. La Bolivie a présenté un rapport complet sur la mise en oeuvre de ce programme, conçu selon une approche globale en ce qui concerne le logement, le développement social et l'élimination de la pauvreté, la législation de l'environnement, le développement économique, la gouvernance, la coopération internationale, et les mesures et initiatives futures.

La nouvelle politique du logement en Bolivie est basée sur le droit à un logement convenable, grâce à la participation populaire, selon les principes d'intégration, de durabilité et d'équité sociale.

D'un point de vue institutionnel, le Gouvernement national, compte tenu des graves problèmes de logement de la population bolivienne, a élevé au rang de ministère l'ancien Sous-Secrétariat d'État au logement, en lui donnant le nom de Ministère du logement et des services de base.

Avec cette réforme, ce Ministère élabore une politique dont l'objectif est de fournir la sécurité de propriété de la terre, l'égalité d'accès à la terre, au crédit et aux services de base, en encourageant le droit à un logement convenable. En ce sens, il a mis au point une stratégie basée sur deux composantes : un programme national de subventions au logement et un marché financier pour le logement.

La première composante consiste en quatre sous-programmes. Le premier est l'amélioration des quartiers afin de rehausser les conditions de vie et les conditions sanitaires de la population à bas revenus dans les villes de plus de 8 000 habitants; la subvention se monte à 70 % et les 30 % restants constituent l'apport local.

Le deuxième sous-programme est la reconstruction de logements dans les zones et les villes qui ont été touchées par des tremblements de terre et des incendies. Au début de l'année, la Bolivie a aussi subi des inondations dévastatrices qui ont détruit les logements dans des quartiers pauvres.

Le troisième sous-programme vise à apporter des améliorations dans des zones frappées par des maladies endémiques, comme la maladie de Chagas dans la

partie sud et sud-est du territoire national. Le quatrième sous-programme octroie des subventions directes, avec deux éléments : une subvention de 2 500 dollars pour l'achat du logement, avec un apport personnel de 350 dollars, et une autre subvention de 800 dollars, avec un apport personnel de 100 dollars pour l'amélioration ou l'agrandissement de logements existants.

Le programme financier de logement se base sur l'établissement d'un système unifié de cadastre et de droits de propriété et sur la création d'un marché des biens immobiliers.

Dans d'autres domaines, la Bolivie fait face, dans le cadre des établissements humains, aux problèmes relatifs au développement social et à l'élimination de la pauvreté en tant que politique prioritaire du Gouvernement national, par le biais de la création de postes de travail plus nombreux, en prenant en compte la protection de l'environnement, l'offre et la demande d'eau, et la réduction de la pollution dans les zones urbaines.

Ces politiques sont reflétées dans une série de lois telles que la loi sur l'environnement, la loi forestière, la loi sur la participation populaire et la loi sur le service national de réforme agraire.

D'autres instruments juridiques sont en cours d'élaboration, relatifs à l'aménagement du territoire, au cadastre urbain et rural, à la loi sur le logement et la loi sur l'urbanisme.

Permettez-moi de terminer en déclarant que tous ces programmes et efforts pourraient ne pas être mis en oeuvre de manière adéquate si les pays en développement ne bénéficient pas de la coopération et de la solidarité de la communauté internationale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Mohammed Al-Douri, chef de la délégation iraquienne.

M. Al-Douri (Iraq) (*parle en arabe*) : Je voudrais féliciter M. Harri Holkeri de son élection à la présidence de la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et nous félicitons également ses collègues membres du Bureau. Nous leur souhaitons plein succès.

La politique de l'Iraq pour l'amélioration des établissements humains et des centres urbains a évolué avec succès, dans les années 1970 et 1980, lorsque

l'État a créé un certain nombre d'organismes et de fondations pour l'aménagement du territoire et les communautés urbaines. Il a aussi effectué de gros investissements pour garantir un logement à de larges couches de la population à la fin de l'an 2000.

En quelques années, nous avons été capables de construire des ensembles de logements ainsi que des projets d'infrastructure. Malheureusement, le secteur iraquien du logement a été entravé par des pressions extérieures – l'agression commise par la coalition menée par les États-Unis en 1991. Cette agression a touché la plus grande partie de notre infrastructure, de nos usines, de nos centrales, de nos écoles, de nos bâtiments publics, barrages, ponts et routes, de nos mosquées, églises et hôpitaux, ainsi que des abris et des logements de nos citoyens. Des armes de destruction massive interdites au plan international ont été utilisées, comme l'uranium appauvri, ce qui a provoqué une très grave pollution de nos zones urbaines, et nuï à la santé de nos citoyens. Ceci s'est traduit par des destructions massives et de nombreux décès, sans parler des différentes maladies telles que le cancer qui se sont propagées comme une traînée de poudre laissant des centaines de milliers de victimes. Par la suite, un embargo comme on n'en avait jamais vu a été imposé à l'Iraq, et pourtant, nous continuons de respecter les lignes directrices du Programme pour l'habitat.

Malgré les limites des conditions précaires dans lesquelles nous vivons, nous avons promulgué des lois qui touchent la structure foncière du pays et qui aident les couches les plus vulnérables de la population à un coût minimal, avec des crédits à taux réduits.

En dépit de l'embargo qui lui a été imposé, l'Iraq a déjà pris plusieurs mesures dans le cadre de la politique d'intégration sociale pour renforcer le rôle et la place des femmes dans la société et pour leur offrir des possibilités d'emploi adaptées à leurs qualifications et à leurs besoins sociaux. Nous devrions donc relever, dans ce même ordre d'idées, le fait que l'Iraq a encouragé des projets mixtes entre les secteurs public et privé, renforcé la décentralisation et développé les collectivités locales et les centres urbains. C'est de cette façon que les collectivités locales ont apporté une contribution efficace à l'aménagement du territoire et à la planification.

Ces mesures sont toutefois insuffisantes et ne peuvent répondre à tous nos besoins tels qu'ils sont

énoncés dans le Programme pour l'habitat, d'autant plus que l'Iraq continue d'être privé de l'accès à ses propres ressources et soumis à un embargo total, sans parler des raids quotidiens lancés dans les zones d'exclusion aérienne par les avions britanniques et américains.

Comment pouvons-nous envisager, dans ces circonstances, la possibilité de promouvoir l'urbanisme, de développer nos villes et d'assurer un développement durable? La seule réponse viable consisterait à lever l'embargo inique qui dure depuis plus de 10 ans, d'autant qu'il n'a plus sa raison d'être. C'est la seule façon de résoudre les problèmes auxquels nous sommes confrontés. De cette tribune, nous lançons donc un appel à la communauté internationale pour qu'elle s'emploie sérieusement à lever sans tarder l'embargo.

L'Iraq est soucieux de consacrer tous ses efforts au respect des principes du Programme pour l'habitat et, à ce titre, nous affirmons premièrement la nécessité de mettre un terme à toute action perpétrée contre des pays pour des raisons et des objectifs qui servent les intérêts et le pouvoir hégémonique, politique et économique de certains grands pays et, deuxièmement, la nécessité de renforcer les efforts internationaux pour mesurer l'ampleur des destructions et de la pollution qui résultent de l'utilisation de l'uranium appauvri par les États-Unis contre certains pays, dont l'Iraq. Troisièmement, tout en étant favorable au principe de la décentralisation en matière d'urbanisme et du renforcement des collectivités locales, nous sommes néanmoins opposés à l'utilisation de ce principe en vue d'imposer aux pays en développement un mode particulier de gestion. Quatrièmement, les accords relatifs à la libéralisation du commerce et à la mondialisation sont des moyens qui permettent aux pays développés d'imposer leur puissance dans le domaine des échanges commerciaux mondiaux et du transfert des technologies. Cinquièmement, les pays développés doivent se tenir aux engagements qu'ils ont pris lors du Sommet « planète Terre » à Rio de Janeiro en 1992.

Pour terminer, les villes palestiniennes occupées par l'entité sioniste sont quotidiennement exposées aux destructions et à l'expropriation. L'afflux du peuple juif dans cette région et la prolifération des implantations juives vont à l'encontre de toutes les lois et normes internationales ainsi que des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. La

population palestinienne est quotidiennement en butte à toutes les formes d'oppression et de coercition. Il incombe donc à la communauté internationale d'intervenir avec force afin de mettre un terme à cette agression, de rétablir le peuple palestinien dans ses droits légitimes, de restituer la terre à ses justes propriétaires, de réhabiliter les villes palestiniennes et de condamner toutes les formes d'agression que l'entité sioniste perpète sur les hauteurs du Golan et dans certaines zones du sud du Liban.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Pradhan, chef de la délégation du Bhoutan.

M. Pradhan (Bhoutan) (*parle en anglais*) : Comme l'ont indiqué les orateurs qui m'ont précédé, les défis que représentent « un logement convenable pour tous » et « le développement urbain durable » se sont aggravés depuis la Conférence d'Istanbul. La mondialisation a alimenté l'urbanisation à un rythme rapide. De nombreux gouvernements et villes font face à des pressions énormes, ne serait-ce que pour fournir les services de base aux populations urbaines toujours croissantes.

La présente session extraordinaire nous donne une occasion importante pour faire le bilan des progrès accomplis jusqu'ici dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, ainsi que pour évaluer les obstacles rencontrés et pour envisager une marche à suivre viable.

Le logement est certainement l'un des besoins humains les plus fondamentaux. Il est donc important que les gouvernements et la communauté internationale continuent d'accorder une haute priorité aux établissements humains.

Il est pertinent à cet égard de signaler que le problème des établissements humains est aggravé non seulement par l'exode rural à l'intérieur des frontières nationales mais aussi par la migration transfrontières, parfois massive, de populations démunies à la recherche de moyens d'existence et d'un logement plus convenables. C'est un trait caractéristique de notre région de l'Asie du Sud, où un cinquième de la population mondiale vit et où la pauvreté est généralisée. Il est donc impératif que, pour mener à bien le Programme pour l'habitat, des efforts nationaux s'accompagnent d'une coopération internationale.

L'une des contraintes principales dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat dans les pays en développement, et davantage dans les moins développés d'entre eux, est l'absence de savoir-faire technique et d'autres ressources. Il faut sérieusement s'attaquer à ce problème, tant en termes d'aide

publique au développement que de financement à des conditions de faveur. La Conférence internationale sur le financement du développement qui se tiendra au Mexique sera une bonne occasion d'examiner cette question.

En ce qui concerne mon pays, le Bhoutan, 20 % de notre peuple réside dans les zones urbaines. Toutefois, on prévoit que, d'ici les 20 prochaines années, notre population urbaine dépassera la moitié de notre population totale, ce qui sera un immense défi pour un pays aussi petit que le nôtre.

L'objectif du Gouvernement est de « parvenir à un développement équilibré et durable des établissements humains, de fournir des infrastructures de base, de préserver l'environnement et la culture et de fournir à tous des logements abordables et adaptés au climat ».

Conformément à nos politiques de développement socioéconomique qui privilégient la dimension humaine, le Gouvernement fournit une aide à tous les propriétaires de logement, surtout dans les zones rurales, en subventionnant le bois de construction et grâce à des assurance-incendie collectives. Tous les efforts possibles sont faits pour assurer le système sanitaire, l'approvisionnement en eau et, si possible, l'électricité. En outre, pour pallier le manque de logements dans les zones urbaines, le Gouvernement et les institutions financières se sont associés pour créer des logements abordables et convenables, lorsque cela est faisable.

L'un des objectifs principaux de la politique nationale que nous avons mise en oeuvre ces dernières années est la décentralisation qui intègre les activités socioéconomiques dans les villes et les villages. Ce processus a eu des effets positifs sur la gestion de l'environnement, le logement, le système sanitaire, l'approvisionnement en eau, l'électricité et les services de santé et d'éducation. C'est dans ce contexte et pour veiller à ce que la planification urbaine satisfasse les besoins d'une population croissante que la Loi municipale de 1999 a également été adoptée par notre Assemblée nationale.

Afin d'imprimer un élan nouveau aux établissements humains et d'améliorer la durabilité des services urbains, le Bhoutan a créé le Comité national des établissements humains pour examiner tous les aspects de cette question.

Pour terminer, ma délégation est convaincue qu'étant donné la volonté et la coopération nationales et internationales, notre travail ici à la présente session extraordinaire contribuera à faire de notre monde un cadre de vie meilleur pour tous.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Rodrigo Biazon, chef de la délégation des Philippines.

M. Biazon (Philippines) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de féliciter le Président et les autres membres du Bureau à l'occasion de leur élection. Qu'ils sachent que ma délégation les appuiera pleinement dans le travail qui nous attend.

Le Gouvernement philippin réitère son appui au Programme pour l'habitat et à ses objectifs, à savoir la fourniture de logements convenables pour tous et la promotion du développement durable. Le droit à un logement convenable est inscrit dans la Constitution des Philippines. Pour traduire ce mandat en initiatives et mesures concrètes, le Gouvernement philippin a forgé des liens avec la société civile, le secteur privé et les milieux universitaires afin de réaliser la philosophie du gouvernement consistant à faire fond sur les initiatives et les capacités des populations en associant ces dernières au développement. Le soutien du Gouvernement philippin au Programme pour l'habitat ne se limite pas à de simples paroles : depuis 1996, le gouvernement a mis en place des politiques et des lois pour exécuter le Programme pour l'habitat.

Complétant les efforts du corps législatif, le pouvoir exécutif a mis en oeuvre des mesures en vue de limiter les activités des squatters professionnels et des organisations de squatters, et de renforcer les plans d'ensemble d'utilisation des terres des unités gouvernementales locales. Cela inclut une réforme du National Urban Development and Housing Framework (Plan national du développement urbain et du logement) pour la période 1999-2004. Le Gouvernement philippin a également mis en place des programmes pour garantir la sécurité juridique d'occupation et pour régulariser la situation informelle de ceux qui occupent des terres publiques. Prenant note des besoins en logements du secteur structuré, le Gouvernement philippin a établi un programme de prêts alimenté par des fonds d'institutions de la sécurité sociale et d'autres institutions financières du gouvernement.

Il y a eu de nombreux obstacles entravant la fourniture de logements convenables aux Philippines, notamment des problèmes de gouvernance, les conséquences de El Niño et de La Niña, la crise financière asiatique et le processus continu d'urbanisation rapide. Les Philippines connaissent un des niveaux d'urbanisation les plus élevés d'Asie – estimé récemment à 52 % contre 48,6 % en 1990.

L'adhésion de mon pays à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a encore exacerbé les problèmes urbains. Les négociations commerciales du Cycle d'Uruguay étaient censées apporter des avantages concrets à mon pays : accès amélioré au marché, augmentation du prix des produits de base grâce à la réduction ou à l'élimination de l'aide et des subventions internes à l'agriculture qui faussent les échanges, et allocation plus efficace des ressources dans le secteur agricole et autres. Toutefois, ces prévisions optimistes ne se sont pas matérialisées. Notre secteur agricole, qui a besoin de l'aide du gouvernement - réforme agraire, routes reliant les fermes aux marchés, systèmes d'irrigation, crédits suffisants, semences de qualité supérieure et capitaux beaucoup plus importants – n'a pas encore tiré profit de l'adhésion de notre pays au GATT et à l'OMC. Les produits de nos agriculteurs ne peuvent pas concurrencer les produits subventionnés des pays développés. En raison de la baisse des revenus des agriculteurs philippins et des possibilités d'emploi limitées en zone rurale, les Philippines connaissent un exode vers les centres urbains. Paradoxalement, nos fermiers vont chercher dans les villes une meilleure qualité de vie.

Comme on pouvait s'y attendre, ce mouvement migratoire croissant a magnifié les autres problèmes urbains, notamment les embouteillages, les difficultés liées à l'administration et à la gestion des villes et l'insuffisance en matière de possibilités d'emploi. Néanmoins, notre pays est déterminé à résoudre ces problèmes. Au cours des quatre prochaines années, les institutions de notre pays chargées des établissements humains continueront de mettre en place des programmes en vue de fournir des logements convenables et de promouvoir un développement durable en promulguant des lois pour renforcer le cadre d'action des pouvoirs publics et faciliter la mise en oeuvre des stratégies visant à fournir des logements convenables à nos populations.

Afin d'améliorer la coopération internationale, nous demandons instamment à la communauté internationale de nous aider dans les domaines suivants. Premièrement, nous demandons un examen des effets du GATT-OMC sur les pays en développement, en particulier sur leur secteur agricole. En cela, nous ne faisons que réitérer les conclusions auxquelles étaient arrivés nos chefs d'État et de gouvernement au Sommet mondial pour le développement social en 1995. Nous devons lutter pour faire éliminer et interdire les subventions à l'exportation, qui prennent de nombreuses formes; nous devons obtenir un meilleur accès au marché pour les pays en développement grâce à la réduction des droits de douane, et éliminer les crêtes tarifaires et la progressivité des droits de douane sur les produits représentant un intérêt pour les pays en développement. Essentiellement, nous devons nous assurer que le système commercial international, en particulier dans les domaines présentant un intérêt particulier pour les pays en développement, soit équitable et réglementé afin de permettre auxdits pays de réaliser effectivement leurs objectifs de développement, notamment les problèmes d'ordre non commercial tels le logement et la sécurité alimentaire, à ne pas confondre avec l'innocuité des produits alimentaires.

Deuxièmement, il faudrait exhorter les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à atteindre l'objectif de 0,7 % de leur produit national brut pour l'ensemble de l'aide publique au développement.

Troisièmement, nous demandons instamment que l'on appuie les objectifs de développement social inscrits dans la Déclaration du Millénaire.

Nous sommes convaincus que cette session extraordinaire permettra aux États Membres d'échanger des idées sur les questions relatives à la fourniture de logements convenables et au développement durable. Saisissons cette occasion pour parvenir à un consensus, nous attaquer au problème du logement et formuler des solutions viables dans le cadre de notre lutte contre la pauvreté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Sélim Tadmoury, chef de la délégation libanaise.

M. Tadmoury (Liban) (*parle en arabe*) : Ma délégation est particulièrement heureuse de participer aux travaux de cette session extraordinaire consacrée à

un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains. Comme cette session se déroule au début du troisième millénaire, nous devons veiller à évaluer avec exactitude ce qui a été réalisé au regard du Programme pour l'habitat et à envisager quelles sont les perspectives pour l'avenir.

À cet égard, je dois remarquer que les documents dont est saisie l'Assemblée ont été d'une grande utilité. Permettez-moi d'appeler l'attention sur le rapport de la Commission des établissements humains constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (A/S-25/2). Ce rapport se caractérise par sa transparence, et il décrit avec objectivité ce qui se passe aux niveaux régional et international; il aborde la question de l'élimination des obstacles qui nous ont empêchés de mettre en oeuvre le Programme pour l'habitat.

Sur la base d'une étude de rapports nationaux et de ce qui est ressorti des réunions régionales qui se sont tenues depuis 1996, nous pouvons affirmer que les résultats ont été positifs et que nous sommes prêts à mener à bien les objectifs du Programme pour l'habitat.

Nous voudrions évoquer en particulier un logement décent et le développement durable des établissements humains sous toutes leurs formes, sans oublier les acquis obtenus en matière de sécurité d'occupation et de gouvernance urbaine, dans le cadre de la mise en oeuvre des résolutions de l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session.

Le thème d'aujourd'hui fait partie d'un ensemble complexe qui comprend les problèmes de développement socioéconomique, d'environnement, d'élimination de la pauvreté, d'aménagement urbain, et de nouveaux phénomènes tels que la mondialisation, l'exode rural et le renforcement des autorités locales dans un cadre démocratique. Il y a eu, à la fin du deuxième millénaire, un nombre impressionnant de rencontres et de conférences qui ont porté notamment sur la conception, l'étude et l'élaboration d'une vision adéquate en matière de développement. Au troisième millénaire, nous devons passer à des efforts soutenus et à la création effective d'établissements humains mieux

adaptés aux besoins modernes. Il sera peut-être difficile de discuter de tous les aspects du problème des établissements humains aujourd'hui, dans le cadre de cette courte session. Je pense toutefois qu'il serait utile de souligner certains points qui préoccupent ma délégation.

Premièrement, il y a la mondialisation. Ce phénomène a fait l'objet de discussions intenses au Sommet du millénaire et il a un grand impact sur les établissements humains. Au moment où les villes sont devenues plus proches les unes des autres grâce aux technologies, aux cultures et à la circulation des biens et des personnes, la mondialisation a créé un fossé entre les plus forts, qui sont devenus plus riches et plus puissants, et les plus faibles, qui sont privés de possibilités et voient leur identité déformée. Malgré ce fait, les faibles et les forts paient le prix de la mondialisation.

Il est important de noter l'influence et les effets de la mondialisation dans de grandes métropoles, notamment en Asie, en Amérique latine et au Moyen-Orient. Dans les pays de ces régions, ces villes connaissent deux évolutions distinctes, les unes bénéficient de la mondialisation, tandis que d'autres perdent du terrain et sont incapables de s'adapter. Il nous appartient de réduire l'impact négatif de la mondialisation et de renforcer ses bienfaits pour le développement des établissements humains, ainsi que de répartir ses coûts de façon plus juste. Deuxièmement, s'agissant de l'élimination de la pauvreté, l'on assiste à la création de ceintures de misère dans un grand nombre de villes du tiers monde, engendrant des déséquilibres sociaux et humains et des actes de violence.

Régler le problème de la pauvreté dans les villes et les autres établissements humains doit faire l'objet de l'intérêt des secteurs privé et public ainsi que des institutions de la société civile. L'on pourrait envisager la création d'un fonds international, dans le cadre de la campagne internationale visant à réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015, car cela constituerait une mesure utile. Troisièmement, il faut accorder l'importance requise au rôle des autorités locales dans le développement des établissements humains car le développement des municipalités et des institutions de gestion locales, dans un cadre démocratique, conduira à une bonne gouvernance sous tous ses aspects et aura un effet positif sur l'application du Programme pour l'habitat. Quatrièmement, il est important de noter que

l'évolution du cadre juridique permettra de réaliser des établissements humains prospères, et concrétisera leurs objectifs. Je fais allusion aux lois sur la propriété et la location. Par ailleurs, pour renforcer la politique de constructions légales, celles-ci doivent être soutenues par un système financier facilitant les emprunts à long terme assortis de taux d'intérêt favorable.

Cinquinièmement, s'agissant des établissements humains, il est crucial de souligner la nécessité de protéger le statut juridique, la composante démographique et les spécificités historiques et culturelles des territoires occupés. Il faut s'efforcer d'interdire l'occupation illégale de territoire et le transfert d'habitants, et oeuvrer au strict respect des dispositions pertinentes du droit international humanitaire, notamment de la quatrième Convention de Genève de 1949. En tant que Puissance occupante, Israël doit respecter ces dispositions dans les territoires palestiniens et le Golan Syrien occupés. Le respect des résolutions internationales pour l'instauration d'une paix juste, durable et globale, demeure la voie à suivre.

Mon pays, le Liban, a beaucoup souffert de l'occupation israélienne de sa région méridionale durant 22 ans. Israël a détruit un grand nombre d'établissements humains et d'autres secteurs du pays ont également connu la destruction de leurs infrastructures durant ces 15 dernières années. En 10 ans, mon pays a réalisé des progrès considérables et a pu reconstruire ses villes, notamment la capitale, Beyrouth, en tenant compte du besoin d'équilibre social et écologique entre le milieu urbain et les citoyens. Il a également renforcé le secteur de l'habitat légal et le système financier pour garantir aux citoyens un habitat décent en tenant compte des conditions sociales propres aux anciens locataires. Il travaille au parachèvement des projets d'urbanisation à Beyrouth et envisage le lancement de deux grands projets de rénovation dans les banlieues nord et sud de Beyrouth ainsi que la rénovation des établissements humains dans le sud du pays, libéré de l'occupation israélienne. Le Liban compte sur le soutien des institutions financières internationales et des pays donateurs, et ses efforts contribueront à la réalisation de ses objectifs liés aux établissements humains.

La construction et le développement des établissements humains supposent un niveau minimal de coopération internationale, et ma délégation pense que le projet de déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire

constitue une mesure importante pour une meilleure intégration des efforts de l'ONU dans l'action déployée aux niveaux local, régional et international, en vue de créer les conditions objectives nécessaires à la mise en place et au développement d'établissements humains viables, permettant à l'homme moderne de mieux oeuvrer à l'avènement d'un monde meilleur.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Dirk Jan Van den Berg, chef de la délégation des Pays-Bas.

M. Van den Berg (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : C'est un honneur et un privilège pour moi de prendre la parole à l'Assemblée au nom de la délégation des Pays-Bas à l'occasion de la présente session extraordinaire.

Les rapports préparés pour la présente session montrent clairement que nous sommes encore loin de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat et de ce fait, Istanbul+5 ne semble pas propice à la complaisance. Au contraire, il est urgent de porter notre attention sur ce qui reste à faire. Les deux rapports essentiels présentés à cette session sont *Le Rapport mondial sur les établissements humains* et le rapport sur *l'État des villes du monde* en 2001.

Ces rapports énoncent clairement les tâches immenses à réaliser. Ce sont des documents indispensables pour tous ceux qui sont engagés dans le développement de politiques de l'habitat. Nous soutenons fermement la proposition tendant à mettre à jour ces rapports de façon bisannuelle; ce sont des outils importants pour intégrer la dimension de l'habitat dans le travail des gouvernements et des organisations internationales. Le Programme pour l'habitat doit être intégré de façon continue dans le travail des fonds et organismes des Nations Unies. Nous ne pouvons nous permettre de discuter de ces questions tous les cinq ans. L'urgence de la question est reflétée dans l'appui exprimé, lors du Sommet du Millénaire, à l'initiative villes sans taudis. Cela illustre une véritable prise de conscience au niveau le plus élevé des défis posés à Habitat.

Les deux rapports phares et les documents présentés à la présente session extraordinaire par la Directrice exécutive d'Habitat nous présentent des arguments puissants qui laissent entendre que pour être valables les politiques de l'Habitat doivent être multisectorielles et inclusives; il ne s'agit pas seulement d'offrir un logement mais aussi des

équipements sanitaires, des services sanitaires, des constructions durables, des infrastructures, un aménagement de l'espace et un développement urbain intégré. Il faut pour cela une démarche globale au niveau national tant que local. Cette démarche globale doit également se refléter dans nos politiques en matière de coopération internationale.

La mise en oeuvre n'est pas imposée à partir du sommet. Les gouvernements nationaux ont un rôle de premier plan à jouer mais ils dépendent des autorités locales et de la société civile en général. Les autorités locales – qu'elles représentent de petites ou d'importantes communautés – sont d'une importance essentielle pour la réalisation de nos objectifs communs en matière d'habitat. Il faut qu'elles aient suffisamment d'autonomie pour parvenir à une bonne gestion des affaires publiques. Je me félicite donc de l'engagement que l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux (UIV) a pris à sa réunion de mai 2001, à Rio de Janeiro, de renforcer sa collaboration avec Habitat. L'UIV estime que la Commission des établissements humains de l'ONU est le lien principal entre les autorités locales et le système des Nations Unies. L'appui apporté par l'UIV à la Campagne mondiale pour la sécurité d'occupation menée par Habitat est essentiel. À ce propos, il est intéressant de signaler que dans de nombreux pays une tendance encourageante à un renforcement de la coopération entre les autorités locales et le secteur privé est devenue évidente. Les partenariats de ce type entre le secteur public et le secteur privé offrent de nombreux exemples de leurs avantages réciproques.

Les organisations non gouvernementales locales, régionales et internationales ainsi que les organisations communautaires, dont beaucoup sont présentes à la présente session extraordinaire, sont également des participants essentiels quand il s'agit de représenter les intérêts des citoyens face aux questions d'établissements humains. Les femmes et les organisations féminines jouent un rôle décisif pour assurer l'égalité des droits en ce qui concerne la sécurité d'occupation des logements locatifs, le régime de propriété et les prêts au logement. Toutefois, comme l'indiquent les rapports phares, les femmes qui cherchent à faire appliquer ces droits se heurtent à des obstacles. Ma délégation tient à redire que ces droits ont déjà été reconnus dans le Programme pour l'habitat et que nous devons redoubler d'efforts pour venir à bout de ces obstacles.

La « Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire » permettra, nous l'espérons, d'avancer dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. En tant que document politique, elle mérite une attention particulière en ce qui concerne les programmes politiques et peut aussi servir d'instrument pour créer les moyens de développer des logements et des établissements humains. Du point de vue de l'habitat, l'élimination de la pauvreté signifie que nous devons finir par éliminer les taudis et les colonies de squatters – et non pas simplement les rénover ou les régulariser.

Cette année, les Pays-Bas commémorent le centième anniversaire de leur Loi sur le logement. Nous avons fait bien du chemin depuis le début du XXe siècle mais il reste encore beaucoup à faire. Un document directif récemment publié par mon gouvernement passe en revue nos réalisations et analyse les lignes d'action futures possibles pour ce qui est du développement des établissements humains. Il y a dans ce document une notion centrale qui se répète, c'est celle du rôle central que jouent les particuliers, leurs besoins et leurs aspirations. Les autorités et les autres parties prenantes doivent être plus réceptives à ce que les différentes catégories de consommateurs souhaitent vraiment sur le marché du logement. Pour un pays en pleine urbanisation comme les Pays-Bas, où plus de 80 % de la population actuelle vit dans des régions urbaines, il est important de faire appel aux citoyens et à leurs organisations et de les faire participer à la préparation et à l'exécution de plans intégrés de revitalisation urbaine.

Par conséquent, pour que les collectivités locales obtiennent les subventions voulues il est important que ces plans existent et que la société joue un rôle manifeste dans ces plans. Ainsi, la société civile – les ONG et les organisations communautaires, ainsi que les autorités locales démocratiques jouent un rôle central dans notre politique urbaine. On ne gagnera absolument rien à supprimer leur participation, que ce soit ici ou ailleurs.

Une importante ONG nationale néerlandaise, la Plate-forme d'action pour l'habitat a entrepris de promouvoir la participation locale aux Pays-Bas. Cette plate-forme consacre une partie considérable de ses ressources à sensibiliser la population aux questions mondiales liées à l'habitat. C'est là un exemple de la manière dont nous mettons en oeuvre le Programme pour l'habitat aux Pays-Bas. Le rapport national sur la

mise en oeuvre du Programme pour l'habitat depuis Istanbul vous donnera de plus amples renseignements. Il est distribué à la présente session extraordinaire.

Nous espérons que nous pourrions débattre de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat de façon régulière. Faisons notre possible pour obtenir des résultats concrets et tangibles. Faisons en sorte que la mise à jour bisannuelle des rapports phares nous révèle des progrès encourageants. En bref, donnons un souffle nouveau à l'esprit d'Habitat.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne la parole à M. Mikhail Wehbe, chef de la délégation de la République arabe syrienne.

M. Wehbe (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous nous réunissons aujourd'hui au siège de l'ONU en ce début de millénaire pour procéder à un examen d'ensemble des objectifs adoptés et mis en oeuvre lors de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains qui s'est tenue à Istanbul en 1996. Nous nous réunissons également pour évaluer l'efficacité des efforts déployés dans nos pays pour assurer un développement universel de la population.

Le logement constitue un besoin fondamental dans la vie de l'être humain. C'est pourquoi les différents gouvernements accordent une attention particulière à cette question. Ils élaborent des plans visant à assurer des logements salubres avec suffisamment de terres pour absorber une population en hausse et l'emploi de matériaux de construction appropriés et variés en même temps qu'ils fournissent des services et des installations pour les zones d'habitation.

Le Gouvernement de la République arabe syrienne déploie des efforts considérables pour réaliser tous les objectifs qu'il s'est fixés et compte s'acquitter de ses responsabilités à cet égard. La loi syrienne garantit le droit au logement et contient également des dispositions contre l'expulsion et la suppression de la propriété. Il n'y a aucun obstacle en Syrie qui empêche les femmes de posséder un logement ou des terres et il n'y a aucun obstacle qui les empêche de contracter des prêts en leur nom. Il n'y a pas non plus d'obstacles qui empêchent les femmes d'hériter de terres.

La République arabe syrienne a un système développé en matière de droits de propriété et elle a un système juridique qui régit la location des terres et le développement des logements. Il y a dans nos politiques

de logement des tendances de développement qui ont pour but de retirer les meilleurs bénéfices possibles des ressources en eau et de fournir les services essentiels à la majorité de la population.

Nous garantissons également un abri aux différentes catégories de la société, avec la participation et la contribution des secteurs public et privé et du secteur coopératif afin de surmonter les difficultés dues à la croissance naturelle de la population et de lutter contre l'urbanisation rapide qui accompagne cette croissance ainsi que les effets néfastes de l'exode rural.

Nos stratégies de développement sont conçues pour diviser les zones résidentielles d'une manière juste et pour améliorer les niveaux de vie tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines, ainsi que pour réduire les écarts en matière de fourniture de services et pour réduire la migration vers les centres urbains, en minimisant ainsi les problèmes liés aux villes et à l'établissement de communautés sauvages dans leurs environs.

En Syrie, la gestion des établissements humains relève de la responsabilité des conseils locaux, qui traitent des conditions de vie dans chaque ville et village, définissant des plans pour renforcer leur développement conformément aux conditions et aux exigences de chaque communauté résidentielle.

Renforcer la coopération internationale est un pas important pour résoudre le problème du logement. Cela n'exige pas seulement des efforts nationaux, mais aussi un environnement externe approprié et une coopération internationale efficace. Améliorer les conditions dans les établissements humains dans les pays en développement est une mesure importante pour améliorer leur standing au niveau international. Nous estimons que les pays développés ont le devoir de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour créer un environnement international propice au développement économique et social des pays en développement. Les pays développés doivent également honorer leurs engagements dans le domaine de la coopération internationale en garantissant des ressources financières, le transfert de technologies, l'annulation de la dette et l'ouverture des marchés internationaux. Ces mesures renforceraient la capacité des pays en développement de traiter des problèmes des établissements humains.

En examinant l'amélioration des conditions dans les établissements humains, nous ne devons pas nous

laisser détourner de notre focalisation sur les problèmes auxquels ces établissements sont confrontés à la suite des guerres, des conflits et des catastrophes naturelles qui surviennent dans un certain nombre de régions du monde. Au cours de nos réunions, de nombreuses délégations ont fait référence aux souffrances de leurs peuples à cause de ces facteurs. Au Moyen-Orient, la destruction des établissements humains et de l'environnement et le déni des droits de la population arabe constituent une politique systématique poursuivie qu'Israël met en oeuvre par le biais de son occupation de territoires arabes en Syrie, au Liban et en Palestine.

Le monde l'a constaté pendant la visite que S. S. Jean Paul II a effectué dans la ville de Kounaïtra, qui a été complètement détruite par Israël avant qu'il s'en retire en 1974. Cette ville demeure telle qu'elle a été abandonnée, un témoin de la brutalité de l'occupation israélienne et du manque de respect d'Israël pour les valeurs internationales, les traités et les conventions, sans parler des principes du droit international humanitaire. Après avoir occupé le Golan syrien en 1967, Israël, persistant dans son mépris de la légitimité internationale et des Conventions de Genève, en particulier de la quatrième Convention de Genève de 1949, a expulsé la population syrienne. À l'époque, cette population comptait 130 000 personnes. Elle est maintenant de 500 000. Israël les a chassés de 244 villes, villages et fermes qu'il a alors détruits.

Israël a construit ou achève de construire environ 40 colonies à la place des villes et des villages qu'il a détruits. Lorsque les citoyens syriens qui n'ont pas été chassés par Israël tentent de construire de nouvelles maisons, Israël leur coupe l'eau et l'électricité, avant de détruire ces résidences sous prétexte qu'ils ne disposent pas d'un permis de bâtir, mais ils n'ont pas ce permis parce qu'Israël refuse de le leur accorder.

Israël continue de défier la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité en date du 17 décembre 1981, qui lui demande de rapporter sa décision d'annexer le Golan syrien et de s'abstenir d'en modifier la nature géographique et démographique. Il en va de même pour les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), qui demandent à Israël de se retirer totalement de tous les territoires arabes occupés. Israël passe également outre et rejette les résolutions de l'Assemblée générale relatives au Golan syrien occupé.

La destruction de maisons dans les territoires palestiniens occupés est devenue une politique systématique d'Israël. Elles sont une cible directe pour ses avions, ses chars, ses canons et ses bulldozers. Israël n'hésite pas à commettre ces actes, qui vont à l'encontre de toutes les normes et valeurs internationales. À la place, Israël invente des prétextes pour justifier ces pratiques. Des dizaines de milliers de Palestiniens innocents en Cisjordanie, dans la bande de Gaza et à Jérusalem ont été déplacés par Israël; ils ont été chassés de leurs foyers et leurs maisons ont été détruites. Cela se passe à Jérusalem pour des raisons qui sont bien connues, dont la plus importante est la tentative de judaïser cette ville arabe. Aujourd'hui, il y a plus de 200 colonies israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem. Le Gouvernement israélien annonce chaque jour la création de nouvelles colonies, en dépit du processus de paix et malgré la condamnation de ces pratiques abominables par la communauté internationale.

Nous voudrions, à cet égard, nous voudrions rappeler les résolutions 446 (1979) et 465 (1980) du Conseil de sécurité qui stipulent que ces activités de colonisation sont illicites et illégales. Ces résolutions disent aussi que les activités de colonisation constituent une menace pour la réalisation d'une paix juste et globale au Moyen-Orient et freinent la croissance des communautés locales palestiniennes et ceci à son tour a des répercussions économiques et sociales sur les citoyens de la Palestine et du Golan syrien occupé, comme l'a déclaré à plusieurs reprises l'Assemblée générale dans de nombreuses résolutions.

Le Gouvernement israélien actuel essaie de consolider sa position et conforte sa politique en construisant davantage de colonies et en agrandissant celles qui existent déjà, conformément à la politique déclarée par Sharon, pour renforcer les activités de colonisation qui sont rejetées internationalement.

Permettez-moi, pour terminer, d'exprimer notre appréciation pour les efforts réalisés par la Commission des établissements humains dans la préparation de cette session extraordinaire. Soyez assurés que la délégation syrienne coopèrera avec le Président pour faire de cette importante session un succès.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Roland Kpotsra, chef de la délégation togolaise.

M. Kpotsra (Togo) : Le siècle qui vient de s'achever a été marqué non seulement par des progrès scientifiques et technologiques très importants mais aussi par une urbanisation effrénée qui, selon toute vraisemblance, se poursuivra à un rythme plus accéléré dans les années à venir. Signe de développement, cette urbanisation s'est malheureusement accompagnée d'un lot de problèmes très difficiles à résoudre qui risquent d'être néfastes à nos sociétés si des mesures efficaces et urgentes ne sont pas prises pour maîtriser leur ampleur.

En effet, sur plus de 6 milliards d'âmes que compte la planète, la moitié, contre seulement 29 % au milieu du siècle précédent, vit aujourd'hui dans les villes. Selon les projections, cette croissance de la population urbaine sera plus importante dans les pays en développement où les problèmes relatifs notamment à l'exode rural, au logement, à l'accès aux services de base, à l'emploi et à l'environnement se posent avec plus d'acuité. Dans ces pays en développement, le mauvais fonctionnement des systèmes de gestion des villes, le délabrement des infrastructures, la montée de la violence et de la criminalité ont eu des effets négatifs sur la croissance économique, la qualité de vie et les conditions de travail dans de nombreuses cités. D'autres facteurs tels que l'expansion rapide du VIH/sida et l'accentuation de la pauvreté viennent exacerber la situation socioéconomique déjà précaire dans laquelle se trouve le monde en développement, en particulier l'Afrique.

Face à tous ces défis, la communauté internationale continue de se mobiliser en particulier à travers la tenue de grandes conférences internationales, parmi lesquelles la Conférence d'Istanbul sur l'Habitat dont nous procédons aujourd'hui à un examen et à une évaluation de l'application des décisions adoptées. Afin de remédier à cette situation préoccupante, la communauté internationale s'était engagée à entreprendre des actions à tous les niveaux pour lutter contre la détérioration de la qualité de vie par le développement harmonieux des établissements humains, la lutte contre le chômage, la pauvreté et la dégradation de l'environnement. C'est ainsi que le Programme pour l'habitat, dont nous évaluons à la présente session la mise en oeuvre, recommandait la mobilisation de ressources financières adéquates à tous les niveaux, y compris des ressources nouvelles et supplémentaires multinationales, bilatérales, publiques et privées pour améliorer les conditions d'existence de

ces centaines de millions de personnes démunies et mal logées de par le monde.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de ce programme, les autorités togolaises ont, malgré la crise sociopolitique qui a secoué le pays ces dernières années et la récession économique qui n'est pas sans conséquences sur le développement harmonieux des établissements humains, engagé des actions visant à améliorer durablement le cadre et la qualité de vie des populations, traduisant ainsi dans les faits les engagements pris à Istanbul.

Il convient de signaler, à ce titre, l'adoption, en 1998, d'une loi sur la décentralisation, d'une politique nationale de population et d'une politique nationale de l'environnement et l'adoption, en 2001, d'une déclaration de politique nationale du secteur urbain. En outre, une stratégie nationale de logement est en cours d'élaboration. Il convient également de souligner qu'au Togo, tous les partenaires intéressés, à savoir les parlementaires, les chercheurs, les autorités locales, les organisations non gouvernementales, les associations et le secteur privé ont été étroitement associés à la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Il est indéniable que la réalisation dudit Programme ne pourra pleinement intervenir que si la société et la communauté internationale appuient convenablement les mesures prises au plan national.

Qu'il me soit permis, du haut de cette tribune, de rendre un hommage mérité à tous nos partenaires qui sont restés, malgré tout, à nos côtés durant ces périodes difficiles que traverse notre pays, le Togo. Nous nous félicitons particulièrement du rôle sans cesse croissant que jouent les organismes du système des Nations Unies, notamment le Centre des Nations Unies pour les établissements humains, pour faire en sorte que, partout dans le monde, les établissements humains soient plus viables et favorisent l'intégration sociale.

En dépit des progrès accomplis dans l'application du Programme pour l'habitat, force est cependant de reconnaître que de nombreux obstacles persistent dans la voie menant à sa mise en oeuvre intégrale. C'est pourquoi, à l'aube du nouveau millénaire, il incombe à la communauté internationale d'oeuvrer résolument à la pleine réalisation des objectifs fondamentaux de la Déclaration d'Istanbul et du Programme pour l'habitat, qui visent « un logement convenable pour tous » et « un développement durable des établissements humains dans un monde en pleine urbanisation ». À cet

égard, à l'heure de la mondialisation où la solidarité et l'interdépendance sont plus que jamais à privilégier en vue de parvenir au développement équitable de toutes les régions du monde, l'on devrait avoir présente à l'esprit la pensée qu'exprimait si bien le Président John F. Kennedy lorsqu'il déclarait :

« une société libre qui ne peut pas aider sa majorité de pauvres ne pourra pas sauver sa minorité de riches » (*Discours inaugural, 20 janvier 1961*)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Mme Irene Wiese-von Ofen, Présidente de l'Habitat Professionals Forum.

Mme Wiese-von Ofen (Habitat Professionals Forum) (*parle en anglais*) : Je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole au nom d'Habitat Professionals Forum. Ce Forum a été créé en 1999 sur l'initiative de la Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires, l'Union internationale des architectes, la Fédération internationale des géomètres, l'Association internationale des urbanistes, le Centre for African Settlement Studies and Development et l'Institut arabe pour le développement urbain. Le Forum a été organisé sous les auspices du Centre des Nations Unies pour les établissements humains.

Le mot « forum » signifie « plate-forme », un lieu où l'information est diffusée afin de la communiquer aux autres. L'Habitat Professionals Forum n'est pas un club composé de membres ni une organisation régie par des statuts, mais un partenariat d'organisations et d'instituts souverains travaillant ensemble en vue de résoudre les problèmes mondiaux relatifs à la croissance démographique et aux sans-abri, à la planification, au logement et aux établissements humains. Le Forum est ouvert à d'autres organisations non gouvernementales internationales qui travaillent sur des thèmes relatifs au Programme pour l'habitat. Le Forum peut aider à établir des réseaux et à partager les connaissances et les expériences.

La prise de conscience à différents niveaux gouvernementaux et leurs actions sont essentielles pour la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Outre ces engagements gouvernementaux, la société civile devrait prendre en considération que la mise en oeuvre des principes de la durabilité est un apprentissage constant.

L'apprentissage doit se faire à différents niveaux des domaines non gouvernementaux qui font en partie double emploi en matière de formation et de coopération pour transformer notre mode actuel de vie en un mode de vie plus durable. Les organisations non gouvernementales, agissant en tant que médiateurs, peuvent utiliser leur détermination, leurs talents et leur expérience professionnels pour aider à résoudre ces processus difficiles grevés par les conflits.

Compte tenu des différentes vitesses auxquelles les changements structurels techniques et économiques surviennent dans le monde, ainsi que des structures sociopolitiques plus traditionnelles et plus lentes et des processus écologiques qui obéissent à leurs propres lois et la nature de longue durée et à une évolution continue, il faut des experts pour régler ces problèmes.

Il existe dans tous les pays des experts très érudits, mais qui n'ont pas souvent assez d'expérience ou d'appui des pouvoirs publics locaux et ne font pas partie d'un réseau international susceptible de les aider à échanger des idées et des approches novatrices. Le défi consiste donc à assurer une formation pour une meilleure coopération interdisciplinaire et intergouvernementale. Le Habitat Professionals Forum, qui est lié au Centre des Nations Unies pour établissements humains, s'attaque à ce problème en tant que centre de rencontre pour les professionnels, ce que nous avons fait lors d'ateliers ouverts qui se sont tenus au cours de la présente session extraordinaire.

Le savoir et l'expertise dans les diverses disciplines – urbanisme et aménagement du territoire, planification de la circulation et des transports, architecture, écologie, sociologie et droit, santé et culture, science et économie, statistique et géographie, relèvement et administration des terres – sont des conditions préalables à la solution des problèmes techniques des établissements humains, ce qui constitue une tâche énorme. Pour ce qui est de l'aspect humain de cette tâche, « un logement pour tous », nous avons besoin de la participation des populations – familles, femmes, enfants – ainsi que des entreprises, des sociétés, des institutions, etc. Toute modification dans la structure physique s'accompagne de changements dans la composition sociale. L'architecture contemporaine doit répondre avec précision aux exigences sociales et la beauté architecturale doit être un facteur clef dans la définition des villes où nous vivons. Sans une bonne administration foncière, il n'y

aura pas de solution durable aux problèmes du logement.

Les experts sont prêts à ajouter leurs connaissances spécialisées aux expériences actuelles en organisant des forums avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains pour échanger les meilleures pratiques, en organisant des forums nationaux sur l'invitation des pouvoirs publics locaux; en incluant les principes du Programme pour l'habitat dans les programmes scolaires et les programmes de recherches; en faisant office d'intermédiaires entre les investisseurs et les habitants, en cas de besoin; en faisant des recommandations aux gouvernements pour qu'ils mettent en place des partenariats et instaurent des normes de qualité dans les domaines tels que l'architecture, l'urbanisme, le bâtiment, le cadastre et la gestion foncière; et en menant des efforts internationaux en faveur d'une approche intégrée sociale et technique des problèmes liés aux établissements humains.

Pour gagner du temps, nous demandons à l'Assemblée de lire nos propositions figurant dans notre déclaration écrite qui est plus longue.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Ernesto Gil Elorduy, Président des Parlementaires mondiaux pour l'habitat.

M. Elorduy (Parlementaires mondiaux pour l'habitat) (*parle en espagnol*) : Je salue ceux qui ont fait du renforcement de la paix, de la coopération internationale et du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales la raison principale de leur engagement moral. Je partage la conviction que la paix se construit sur la justice social et le progrès de nos populations.

C'est un grand honneur pour moi, sénateur du Mexique, de prendre la parole en séance plénière de l'Assemblée générale des Nations Unies au nom et en tant que représentant des Parlementaires mondiaux pour l'habitat. Cette distinction éminent est la preuve de l'intérêt manifestée par l'Assemblée vis-à-vis des opinions des législateurs.

Nous souhaitons remercier très sincèrement le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et la Directrice exécutive du Centre des Nations Unies pour les établissements humains, Mme Anna Fibajuka.

L'aube du nouveau millénaire nous fait réfléchir sur l'avenir de nos sociétés face au phénomène de la

mondialisation, phénomène auquel tous les États, les gouvernements et les parlements doivent faire face car il s'agit d'un impératif moral inhérent à l'existence et aux valeurs de l'humanité. Les parlementaires promeuvent des mesures gouvernementales fondées sur des normes de conduite civilisées conformes au droit pour légaliser et appuyer les mécanismes de développement et les liens entre les populations et leurs représentants politiques. Du fait de leur origine constitutionnelle, de leur caractère démocratique et de leur responsabilité nationale, les parlementaires doivent participer à la mise en place du nouvel ordre international. Nous sommes les véritables produits de la démocratie en tant que système de vie basé sur l'amélioration économique, sociale et culturelle constante de la population.

Depuis leur création à la réunion de Yokohama (Japon) en 1987, les Parlementaires mondiaux pour l'habitat se sont engagés à promouvoir le développement durable des établissements humains et un logement convenable pour tous. Cette décision a été tout à la fois pertinente et opportune. La participation des parlements au programme international est de la plus grande importance.

L'ONU, de par sa nature, adopte une perspective globale. C'est donc ce forum qui doit sensibiliser le public aux grands thèmes et aux défis mondiaux. Par contre, l'essence même de la représentation parlementaire consiste à s'engager de manière directe et immédiate dans la politique aux niveaux social et local. La communication entre ces deux mondes – la coopération entre le système des Nations Unies et les organes législatifs – prend donc un caractère de plus en plus nécessaire.

Nous félicitons de la résolution qui a été prise de créer une instance juridique du Centre Habitat, et nous sommes persuadés qu'il sera possible d'assurer la coordination avec le Groupe des parlementaires pour fournir une assistance juridique aux pays qui en font la demande. Les Parlementaires mondiaux soutiendront la

mise en oeuvre du programme de travail pour 2002-2002 du Centre Habitat relatif à l'exécution d'ordonnances juridiques qui garantissent la sécurité d'occupation dans le contexte d'un processus d'urbanisation accéléré et favorisent la bonne gouvernance urbaine et des villes plus sûres.

Il est nécessaire que les parlements s'engagent à prendre des mesures qui renforcent et revalorisent l'activité législative en tant qu'aspect essentiel du processus démocratique du développement durable, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la pauvreté. Nous proposons que des groupes semblables aux Parlementaires mondiaux pour l'habitat se mettent en place pour aider – grâce à leur expérience politique, leurs pouvoirs législatifs et leur légitimité démocratique – d'autres programmes et actions que l'ONU estime adéquats, et fournissent un cadre juridique permettant d'aborder les divers problèmes auxquels le monde est confronté.

L'ONU accueille les législateurs autour d'un thème qui ressort de son Programme sur l'habitat. Il est utile de rappeler que les engagements et les changements proposés pour réaliser les objectifs du Programme seront plus solides et auront plus de chance de voir le jour avec l'aide des parlements. L'avenir ne peut être réalisé et garanti que par le droit. À ceux qui croient encore que le droit ne suffit pas, nous disons que sans de bonnes lois, tout est rien.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat de la présente séance.

La séance est levée à 13 h 15.